

# SCÉAUX

*bulletin municipal d'information*





# SIREINE AUTOMOBILE

VOTRE  
CONCESSIONNAIRE

# PEUGEOT

4.000 m<sup>2</sup> A VOTRE SERVICE

Mécanique - Tôlerie - Peinture en cabine

Station-Service - Lavage rapide

Exposition permanente voitures neuves et d'occasion



12 à 14, avenue du Général-Leclerc - nationale 20 ~ 92 340 BOURG-LA-REINE

☎ 350-48-40



## CODEC SERVICE Sté SERRON

SUPERMARCHE ALIMENTAIRE 155, rue Houdan ~ 92330 SCEAUX

☎ 661-03-55

*Livraisons à domicile — Parking privé — Ouvert le dimanche matin*

*La de l'in*

☎ 702-53-34

84, rue Houdan - SCEAUX

*Jouets*

*Cadeaux*

*Linge de maison*

*Prêt à porter de la naissance à 18 ans*

## Ets ORTIN

Anciennement GELIN

TAPISSERIE - LITERIE - DECORATION

Moderne - Style

REFECTIONS SOMMIERS ET MATELAS DANS LA JOURNEE

15, avenue Georges-Clemenceau ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-17-67

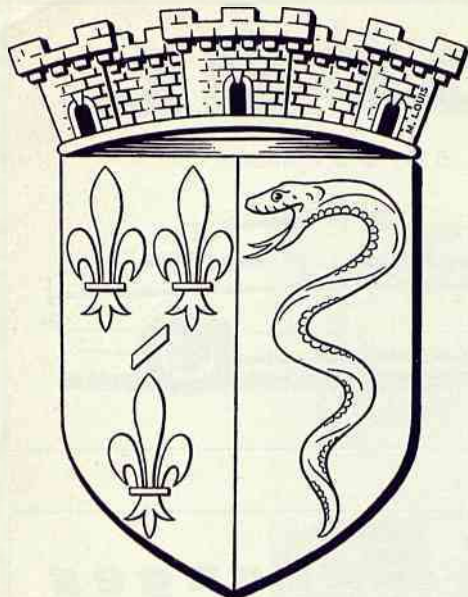
PEINTURES - PAPIERS PEINTS - VITRERIE - DECORATION - RAVALEMENT

## r. bourgoïn

9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-59-17

DEVIS GRATUITS



## SCEAUX

BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION

16<sup>e</sup> année - N° 66

Mars - Avril 1975

### Rédaction

Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX  
Tél. 661-29-50

### Comité de rédaction

Hervé AUDIC, Roger JECHOUX, Pierre  
MONCEAUX, Jean-Louis OHEIX, Mo-  
nique PHILIPPART, Henri WATREMEZ.

### Administration

#### Publicité

#### Petites annonces

## SEBMIS

Société d'Édition du Bulletin Municipal  
d'Information de Sceaux

Association déclarée  
régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

122, rue Houdan, 92330 SCEAUX  
Tél. 661-29-50 - Poste 353

Imprimerie « La Cootypographie »

6 bis, rue Denis-Papin  
92600 ASNIERES

EDITORIAL : Jeunesse et Sports ..... 3

AVEC LE MINISTRE DES SPORTS : Un entretien avec M. Pierre Mazeaud,  
Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ..... 5

### FINANCES LOCALES

Le budget primitif 1975 de la Ville de Sceaux ..... 7

Le budget primitif 1975 du Département des Hauts-de-Seine ..... 10

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES ..... 13

LES MINIBUS 75 ..... 14

### URBANISME

Ilôt Charaire : mise en œuvre de la décision du 18 décembre 1974 .. 17

Le Central téléphonique va grandir sur place - L'Hôtel des Postes aux  
Baraquements pour quelques années... puis sur l'Ilôt Charaire ..... 18

Deux réalisations ..... 19

Trois projets ..... 20

### SECURITE

Quelques questions pratiques à Monsieur le Commissaire de Police .. 21

COMMUNIQUEES ..... 24

ETAT CIVIL ..... 26

DES SCÉENS A L'HONNEUR ..... 26

SERVICE DE GARDE DES MECECINS ET PHARMACIENS ..... 27

PETITES ANNONCES ..... 28

### STUDIO - SUD

Reportages photographiques

☎ 661-04-85



# AUSTIN - OPEL

La vraie « MINI »



Concessionnaire

## Ets F. LOISEAU

118, rue Houdan  
92330 SCEAUX

☎ 702-72-50

6 CV à 6 cylindres



## PLOMBERIE-SANITAIRE

INSTALLATIONS REPARATIONS  
Aménagement de cuisines, salles de bains, etc.

### PIERRE DUCRET

173, av. de la Division-Leclerc, CHATENAY ☎ 350-00-06



## AGENCE SCEAUX-PARC



VENTES - LOCATIONS - GESTIONS IMMOBILIERES  
60 bis, avenue du Président Franklin-Roosevelt  
92330 SCEAUX

☎ 350-34-14 660-15-72 Bus 192 Arrêt « Eglise »

## inter **E**changes

Association agréée par le Ministère de l'Education Nationale, agréée par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, n° 73053 et reconnue par le Ministère des Affaires Etrangères

SPORTS D'HIVER (6-20 ANS)  
France - Allemagne - Autriche

SEJOURS LINGUISTIQUES  
(6<sup>e</sup> à terminale, étudiants)

Angleterre - Irlande - Allemagne - U.S.A.

VOYAGES DE GROUPES POUR TOUS AGES  
39, avenue Gabriel-Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses  
☎ 350.06.89

## MAISON DE LA PRESSE

Librairie - Papeterie - Cadeaux - Maroquinerie  
Travaux d'imprimerie - Fournitures de bureaux

98, rue Houdan - 92330 SCEAUX  
☎ 661-00-50

# Ginestet

CHEMISERIE  
NOUVEAUTÉS

47, rue Houdan 92330 SCEAUX ☎ 350.00.03

## Galathée 2000

PRET A PORTER JEUNES FEMMES  
STYLE 20 ANS

Place de l'Eglise - SCEAUX ☎ 660-82-10  
ENTREE LIBRE

*C. Runzet*  
FLEURISTE

198, rue Houdan - SCEAUX



☎ 702-57-66

# NICOLAS

## DANS VOTRE VILLE

### CHOIX CONSEIL SERVICE

#### Quartier du Centre

13, rue Houdan  
Tél. : 661.03.86

Gérants : M. et M<sup>me</sup> PUECH

#### Quartier des Quatre-Chemins

2, avenue des Quatre-Chemins  
Tél. : 661.02.19

Gérants : M. et M<sup>me</sup> CADAS

#### Quartier des Blagis

Centre commercial des Blagis  
Tél. : 350.02.38

Gérants : M. et M<sup>me</sup> TRUDON

livraisons à domicile  
sur simple appel téléphonique

Minimum de commande : 30,00 F - Eaux minérales non comprises  
2 F par livraison.

## Jeunesse et Sports

par Roger JECHOUX, Maire adjoint



Studio Sud

Les problèmes à résoudre dans ce vaste secteur sont nombreux et la solution de chacun d'entre eux entraîne, en général, une dépense nouvelle, plus ou moins importante, pour la Ville. Cet aspect financier, mais réaliste des choses, entraîne parfois des décalages entre ce qui est souhaitable et ce qui peut être réalisé.

Cependant, au cours des quinze dernières années de nombreux équipements ou associations nouvelles ont été créés et qu'il faut rappeler.

### Pour les sportifs

- Remise en état complète de la salle des sports, des vestiaires, du logement du gardien et des terrains de plein air, rue des Clos Saint-Marcel.
- Construction d'une piscine.
- Construction de courts de tennis et de vestiaires.
- Création d'une Association pour la gestion de la piscine.
- Création d'un Office Municipal des Sports pour la gestion des autres équipements.
- Création d'un club de natation.
- Aide à d'autres associations sportives existantes.

### Pour les jeunes

- Création d'une Maison des Jeunes et de la Culture.
- Mise en état des premiers locaux attribués à cette M.J.C. puis, au fur et à mesure de son succès, mise à disposition de nouveaux locaux.
- Création d'une Association « Jeunes dans la Cité » pour aider les jeunes ayant des difficultés d'adaptation au milieu social actuel.
- Aide à diverses autres associations dont le Centre des Jeunes des Blagis qui joue, un peu, le rôle d'une Maison de Jeunes de quartier.

Bien entendu, la séparation entre sportifs et jeunes est artificielle et simplement destinée à faciliter les présentations. En effet, dans chacune des sections sportives les plus importantes (Basket, Tennis, Natation), il y a 75 à 80 % de jeunes et, dans les associations de jeunesse, sont pratiqués de nombreux sports (escrime, judo, équitation, etc...). Nous pouvons donc considérer que les différents équipements qui ont été créés sont utilisés par les jeunes dans une très large proportion et que, par conséquent, dans la mesure où ces jeunes peuvent trouver des possibilités valables pour occuper leurs loisirs, ils ne sont plus disponibles et errant dans les rues à la recherche d'une activité qui pourrait, éventuellement, devenir délinquante.

Nous savons que nous n'avons pas encore apporté des solutions à tous les problèmes qui se posent et c'est pour cela que de nouveaux équipements sont prévus qui devront être réalisés dans les prochaines années. En effet, nous considérons que le rôle de la Ville est, avant tout, de créer les équipements qui seront mis à la disposition des associations locales ou même des Scéens pris individuellement. Il nous semble que notre rôle de fournisseur de subventions de fonctionnement est moins important que celui de créateur d'équipements.

Dans cette perspective, nous avons prévu :

- Un gymnase rue des Imbergères, qui doit être construit en 1975.
- Un gymnase avec terrain d'évolution à l'extérieur, à construire aux Blagis en 1976-1977 selon les possibilités de financement.
- Une Maison des Jeunes et de la Culture pour remplacer tous les locaux épars, à construire rue des Ecoles en même temps qu'un nouveau restaurant scolaire et un Centre d'Orientation.
- Une nouvelle salle des sports, rue des Clos-Saint-Marcel, pour permettre l'expansion normale des sports à Sceaux.
- Un aménagement sportif amélioré du Petit Parc.
- Une maison pour les Jeunes du quartier des Blagis.

Dans certains cas il y a lieu de prévoir en supplément l'achat des terrains sur lesquels seront construits les différents équipements.

Il est évident que les constructions déjà faites et celles qui restent à faire ont coûté ou coûteront à la Ville un certain nombre de millions. Nous pensons que cet emploi fait des finances communales est conforme, d'une part, à ce qui est souhaité si l'on en juge par les réponses faites aux différents questionnaires qui ont interrogé les habitants de Sceaux et, d'autre part, que cela est conforme à ce qui est souhaitable par un Conseil Municipal conscient de ses responsabilités.



137, rue Houdan ~ SCEAUX

☎ 660.03.94

Anciennement  
Rue du 8-mai à Bourg-la-Reine

**S. A. D.**

L. POUZADOUX

J.-P. BEAUHAIRE

Décorateurs A.E.E.B.



SPECIALISTE

Canapés

Bibliothèques

Tapiserie

Tenture murale



86, rue Houdan  
☎ 661-16-26

**C. BONOT**

Opticien adaptateur de lentilles (souples et dures)  
*Agréé S.S.*

**SCEAUX**

OPTIQUE - PHOTO

Agfa - Kodak

151, rue Houdan

☎ 350-29-38

**VENTE - ACHAT - LOCATION - ACCORD  
RÉPARATION - PNEUMATIQUE - FORTÉ - MÉCANIQUE**

**Occasions**

*Pleyel - Erard - Gaveau  
Steinway - Bechstein  
Blüthner, etc.*

**PIANOS  
MASSON-BEDEL**

25, rue de la Tour 92240 MALAKOFF

Téléphone : 253.08.18

**Dépositaire**

*Sauter - Petrof - Bentley  
Rameau - Tchaïka  
Baldwin, etc.*

**MIROITERIE 102**

Ateliers et bureaux  
102, avenue Aristide-Briand

Vitrierie : demi-gros - détail - Encadrements  
Double vitrage ISOLAR - ISOLFOR - BIVER - THERMOPANE

Raymond  
DJIAN

Tél. : 666.09.66 - 237.23.10

**ANTONY**

Magasin d'exposition  
29, avenue Aristide-Briand  
Grand choix de cadeaux  
Dépositaire CHRISTOFLE



# AVEC LE MINISTRE DES SPORTS

## Un entretien avec M. Pierre Mazeaud Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports

Tout (ou presque tout) a été dit et écrit sur ce qu'on appelle déjà la « Loi Mazeaud » et qui n'est encore qu'un projet de loi sur le développement du sport. Cependant, nous avons cru bon, à quelques semaines du vote du Parlement sur ce projet, de demander au Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie, chargé de la Jeunesse et des Sports de nous en rappeler l'objet et les grandes lignes.

Malgré un emploi du temps particulièrement chargé, M. Pierre MAZEAUD a bien voulu recevoir Jean-Louis OHEIX, Conseiller Municipal, et répondre aux quelques questions que celui-ci lui a posées.

Jean-Louis OHEIX. — *Monsieur le Ministre, voulez-vous, tout d'abord, nous dire pourquoi vous allez soumettre au Parlement un projet de loi sur le sport ?*

Pierre MAZEAUD. — Jusqu'à présent, l'organisation du sport en France reposait essentiellement sur des ordonnances de 1945 et sur des textes réglementaires disparates. Il m'est donc apparu indispensable de replacer dans un cadre unique et général les grandes règles d'organisation et de protection du sport. D'autre part, l'évolution de notre société exigeait de poser des principes nouveaux capables de répondre aux nécessités actuelles. Ce sont, ces deux exigences qui ont présidé à l'élaboration du projet de loi que je soumettrai au Parlement.

J.-L. O. — *Pouvez-vous définir en quelques mots les grandes lignes de ce projet ?*

P. M. — En fait, et pour m'en tenir à l'essentiel, je dirais simplement que mon projet de loi vise à faire faire du sport à tous les jeunes, à améliorer la qualification des cadres sportifs, à protéger le sport amateur ainsi qu'à généraliser la pratique de l'activité physique et sportive à tous les âges, dans tous les milieux et à tous les niveaux.

Enfin, il fallait donner au sportif de haut niveau les moyens de s'entraîner dans les meilleures conditions sans pour autant négliger son avenir social.

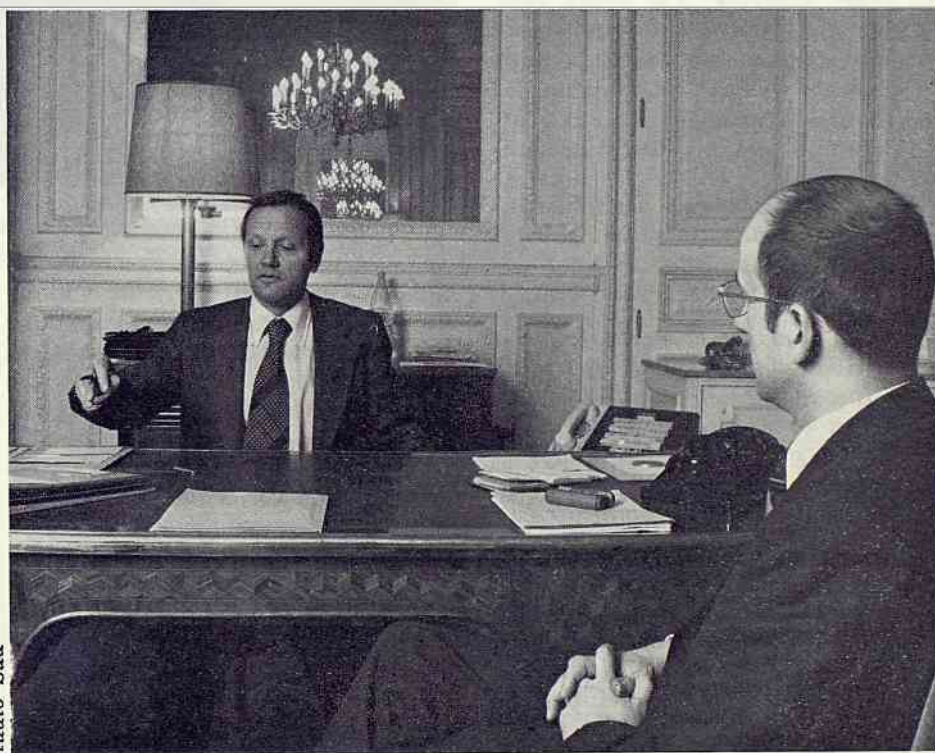
J.-L. O. — *Tout ceci paraît très intéressant, mais comment cela se traduira-t-il dans la pratique et en particulier en ce qui concerne le sport à l'école ?*

P. M. — Eh bien ! je peux vous dire que dorénavant le sport sera une matière inscrite dans tous les

programmes de formation, notée comme toutes les autres et, à ce titre, prise en compte dans tous les examens de formation générale. Du reste, un livret sportif attestera des activités sportives de l'élève et des progrès réalisés. Quant aux élèves dont les performances sportives le justifieront, ils pourront bénéficier des sections sport-études dont les premières expériences se sont révélées très positives.

J.-L. O. — *Le sport à l'école est essentiel, il est vrai, mais que comptez-vous faire pour faciliter la pratique sportive aux adultes et promouvoir ainsi le sport dans notre pays ?*

P. M. — Effectivement c'est là une question qui m'a beaucoup préoccupé. Pour justifier la faiblesse de la pratique sportive, les adultes évoquent le plus souvent le man-



Studio Sud

Enfin nous envisageons la création d'un baccalauréat option sport. J'ajouterai que les centres d'animation sportive, les associations scolaires et les clubs agréés compléteront de manière harmonieuse l'éducation physique proprement dite, par une initiation des élèves au sport de leur choix. Parallèlement, ces mesures s'accompagneront d'une réforme de la formation des enseignants et des cadres sportifs.

que de temps et les difficultés dues aux conditions de travail. C'est pourquoi, j'ai tenu à ce que des dispositions soient prises au niveau de l'entreprise, car il s'agit là d'une structure privilégiée pour le développement du sport pour tous.

Ainsi, tout salarié, pourra notamment, et sous certaines condi-



tions, bénéficiant d'un aménagement de son horaire de travail pour la pratique contrôlée d'un sport.

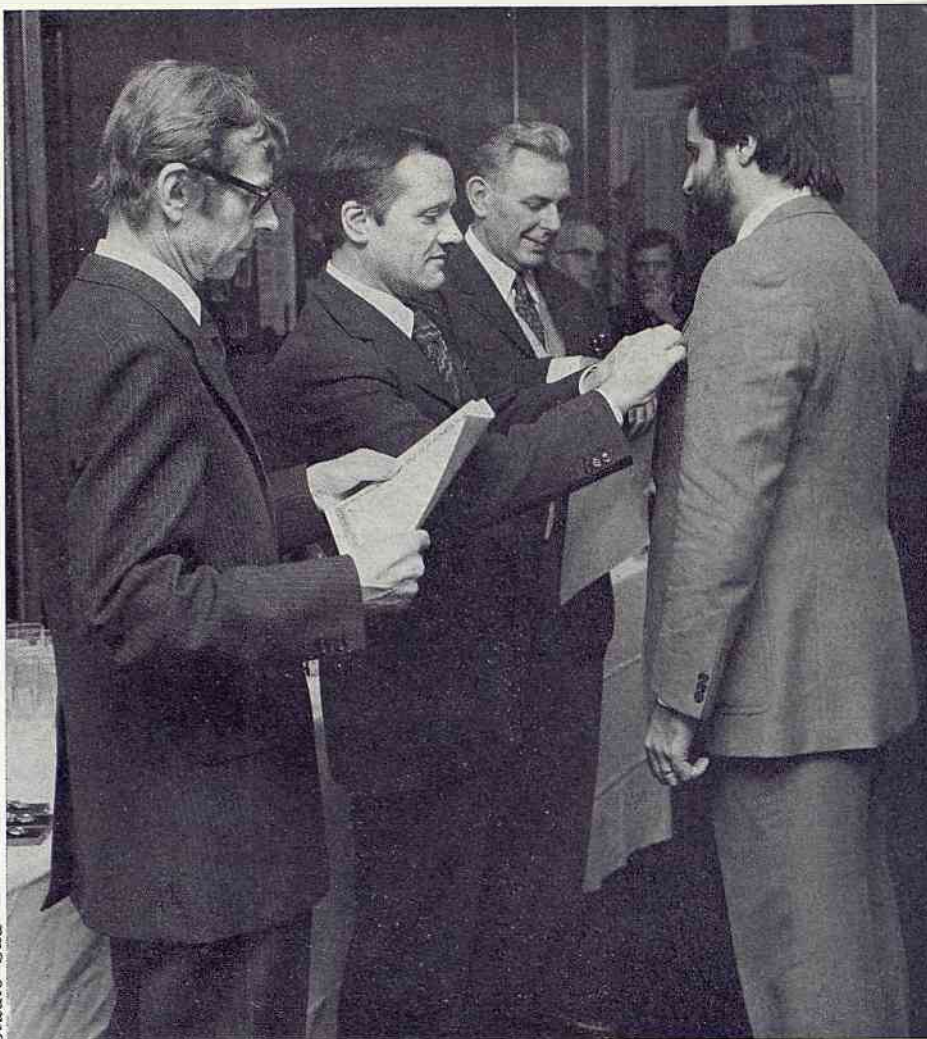
Dans cette perspective, le Comité d'entreprise aura un rôle déterminant à jouer, et ce sport pourra bénéficier des dispositions de la loi sur la formation professionnelle continue.

J.-L. O. — *Votre projet initial, a subi des modifications à la suite des consultations que vous avez eu avec l'ensemble des milieux intéressés. Pouvez-vous dire comment s'est établie cette consultation ?*

P. M. — Eh bien je vous dirais que nous avons en priorité consulté les représentants des fédérations sportives et notamment le C.N.O.S.F. mais aussi les enseignants par la voix de leurs syndicats. Mais j'ai également tenu à ce que l'ensemble des partenaires sociaux, patronat et syndicats, soient associés à la grande cause du sport français. J'ai voulu également que ce débat s'instaure au niveau des régions. C'est pourquoi je me suis rendu dans toutes les métropoles régionales afin d'avoir un échange avec les divers responsables locaux. C'est, je dois le dire, une expérience enrichissante à tous les points de vue et qui a permis de faire avancer efficacement l'élaboration du texte.

J.L.O. — *Certes, la promotion du sport avait besoin d'un texte de cette importance mais, au-delà des principes et des règles qui en découleront, on peut se demander si vous aurez les moyens de votre politique ? Je pense, bien sûr, au budget qui vous est affecté.*

P.M. — Permettez-moi de vous dire qu'il ne peut être question, dans une loi, de parler des dispositions d'ordre financier. Nous parlerons du budget au moment de l'élaboration et du vote de la loi des finances. Je tiens cependant à faire remarquer d'ores-et-déjà que mon budget est en fait identique, sinon supérieur, aux budgets sportifs des autres pays, y compris l'Allemagne de l'Est qui obtient pourtant des résultats fantastiques, et dans le domaine de la haute compétition, et dans le domaine du sport de masse. Certes, d'autres pays, du monde occidental ceux-là, disposent de plus d'argent que nous mais tout simplement parce qu'ils bénéficient de finance-



Remise de médailles de la Jeunesse et des Sports à Sceaux : M. Mazeaud est entouré de M. Guldner, Maire de Sceaux et de M. Jechoux, Maire adjoint, chargé de la Jeunesse et des Sports

ments privés qui viennent s'ajouter aux fonds publics : concours de pronostics, taxes para-fiscales, etc. Le budget de mon département ministériel est, vous le savez, affectataire du P.M.U. pour 40 millions de francs. J'espère qu'il en sera demain affectataire pour une somme sensiblement plus importante. En outre, la création de la taxe para-fiscale, qui est une taxe d'entraide ou de solidarité de la part du spectateur sportif, et qui est bien ressentie car elle était déjà réclamée dès 1967 par les fédérations les plus pauvres, nous permettra d'avoir les moyens de notre politique.

Ceci étant, il est bien évident que je souhaite avoir un meilleur budget ; mais je ne suis pas irréaliste. C'est facile, par démagogie, de dire « doublons le budget ». Mais regardons ce que nous avons fait avec notre budget : trois lois-programmes nous ont permis, en 15 ans, de construire 63.000 équipements sportifs, alors qu'en Italie (pays qui nous est comparable à beaucoup de points de vue), sur la

même période, 5.000 équipements seulement ont été réalisés. Finalement, la France fait beaucoup pour le sport ; il faut qu'elle fasse plus et pour cela je continuerai à me battre. Mais je veux avoir en face de moi des gens réalistes qui ne soient pas des opposants systématiques.

J.-L. O. — *Monsieur le Ministre, une dernière question : Pensez-vous que le « Projet Mazeaud » sera accueilli favorablement au Parlement ?*

P. M. — Vous me permettrez de ne pas préjuger du vote du Parlement qui, je l'espère, sera favorable. Ce que je peux vous dire en tout cas c'est que, pour la première fois grâce à ce projet, on prend enfin conscience dans notre pays du phénomène social qu'est le sport. Grâce à la presse on est enfin sensibilisé par le sport au-delà de l'événement sportif. Voilà bien déjà un résultat appréciable qui me permet d'avoir bon espoir pour l'avenir.



## Le budget primitif 1975 de la Ville de Sceaux

1 - Le budget primitif pour l'année 1975 se monte à 19.658.847 F et présente une augmentation d'environ 24% par rapport au budget primitif de 1974 qui, lui-même, faisait apparaître une hausse de 15% par rapport à celui de 1973.

2 - Le cadre comptable prévoit l'enregistrement des dépenses et des recettes dans des chapitres constituant les deux sections dites d'investissement et de fonctionnement.

Le déficit global de la section d'investissement, soit 1.906.035 F, est financé par un prélèvement sur les recettes ordinaires, la contrepartie apparaissant en dépense au chapitre 930 (service financier) de la section de fonctionnement.

En conséquence, pour les chapitres qui composent la section de fonctionnement, la balance des dépenses et des recettes s'établit comme suit :

**Dépenses : 19.658.847 F**

**Recettes : 11.266.005 F**

D'où un déficit de 8.392.842 F qu'il convient de financer par des recettes fiscales complémentaires.

Les dépenses, par rapport à 1974, s'établissent en augmentation de 24% et les recettes de 22%.

3 - Il convient de noter qu'au niveau des recettes retenues dans la balance de la section de fonctionnement, la part la plus importante du chapitre 971 est représentée principalement par les articles 7404, 7414, 7423, correspondant au versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.) comprenant l'attribution de garantie, l'attribution de répartition et l'attribution du fonds d'action locale. Cette contribution est versée par l'Etat aux communes.

L'ensemble de ces trois articles correspond à une somme de 8.406.815 F, soit environ 75% des recettes de la section de fonctionnement.

Pour le budget primitif de 1974, les recettes correspondant aux mêmes articles étaient de 6.526.523 F pour des recettes globales de la section de fonctionnement égales à 9.116.295 F et représentaient donc environ 71% de celles-ci.

Une autre source de recette importante est constituée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, égale pour 1975 à 1.100.000 F.

En rapprochant les divers chiffres précédents et en les comparant entre le budget primitif 1974 et le budget primitif 1975, on peut faire le constat suivant :

— augmentation générale des recettes de la section de fonctionnement : 22% ;  
— augmentation générale des recettes due principalement au versement représentatif de la taxe sur les salaires : 28,5% ;

### CALCUL DES IMPOTS COMPLÉMENTAIRES

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
930 Service financier .....	3.154.746	205.603
931 Personnel permanent .....	4.908.632	74.175
932 Ensembles immobiliers et mobiliers .....	2.966.166	229.166
934 Administration générale .....	350.450	22.434
936 Voirie communale .....	1.216.360	6.000
937 Réseaux communaux .....	157.494	
940 Relations publiques .....	570.580	45.790
941 Justice .....	1.200	
942 Sécurité et police .....	205.125	
943 Enseignement .....	1.788.040	251.400
944 Oeuvres sociales scolaires .....	991.300	66.900
945 Sports et beaux-arts .....	1.345.845	39.000
950 Services sociaux à comptabilité distincte .....	5.000	
951 Services sociaux sans comptabilité distincte .....	146.554	28.525
953 Hygiène et protection sanitaire .....	3.120	70.000
955 Aide sociale .....	762.980	
965 Domaine productif de revenus .....	176.980	293.347
966 Services à caractère agricole, industriel et commercial, à comptabilité distincte .....		75.000
967 Services à caractère agricole, industriel et commercial sans comptabilité distincte .....	892.020	1.205.550
970 Charges et produits non affectés .....	6.255	
971 Service fiscal (impôts obligatoires à taux fixe) ....		8.623.115 (art. 7404, 7414, 7423)
972 Service fiscal (impôts obligatoires à taux variable) ..	10.000	30.000
<b>TOTAUX .....</b>	<b>19.658.847</b>	<b>11.266.005</b>
<b>RAPPEL DES RECETTES .....</b>	<b>11.266.005</b>	
<b>D'OU UN DEFICIT NET .....</b>	<b>8.392.842</b>	

Pour financer ce déficit, il est nécessaire de prévoir des recettes fiscales complémentaires qui sont, principalement, les subventions compensatrices des exonérations pour constructions neuves, et les centimes additionnels.

755 Taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité		200.000
7588 Taxe d'équipement .....		200.000
774 Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels .....		30.000
7792 Subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves .....		1.724.542
Produit à percevoir au titre des contributions directes pour assurer l'équilibre du budget (centimes additionnels) .....		6.238.300
		<b>8.392.842</b>



— augmentation générale des autres recettes : 10 %.

4 - Au niveau des dépenses de la section de fonctionnement, on constate que 78 % de celles-ci se répartissent selon six chapitres sur vingt qui sont les suivants, avec les hausses par rapport à 1974 :

Pourcentages relatifs :

- 930 : Service financier 6 %,
- 931 : Personnel permanent 26 %,
- 932 : Ensemble immobilier et mobilier 50 %,
- 936 : Voirie communale 20 %,

- 943 : Enseignement 13 %,
- 945 : Beaux-Arts et sports 29 %.

L'ensemble de ces six chapitres subit, par rapport à 1974, une augmentation globale de 22 %. L'augmentation maximum pour ces six postes est de 50 % pour le chapitre 932 et dûe principalement aux articles 6312 et 6313 correspondant à l'entretien des bâtiments.

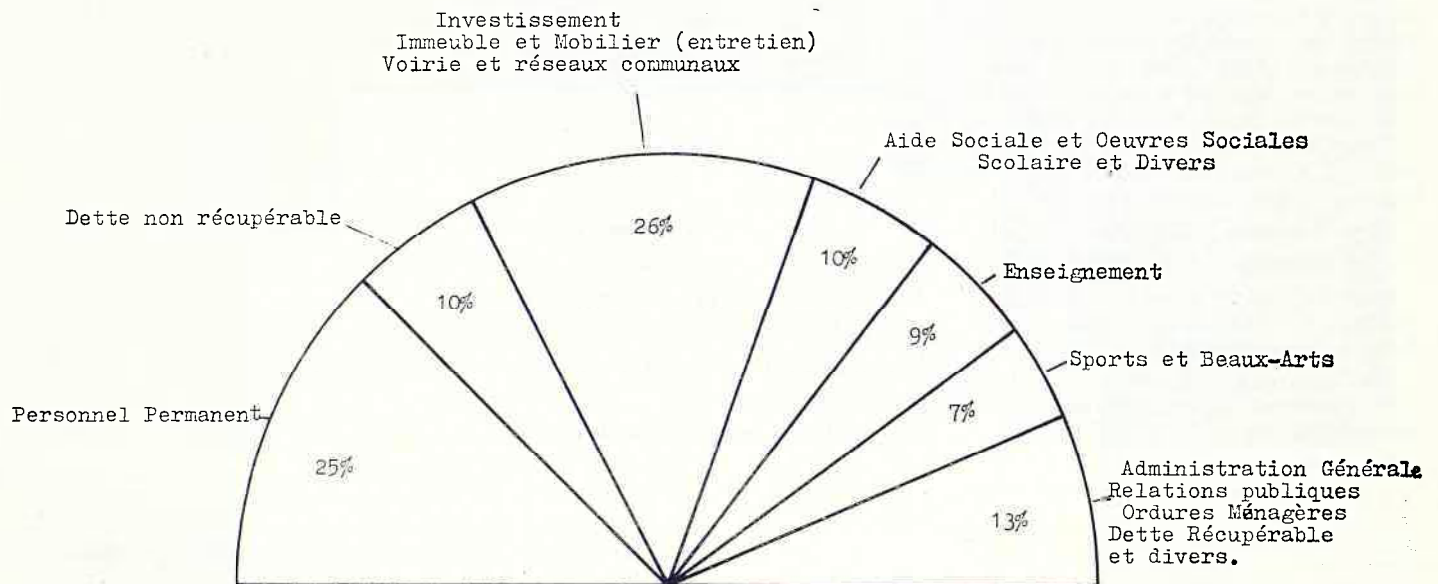
Le service financier (chapitre 930) augmente peu : les investissements (voirie, trottoirs, etc...) ont été réduits au minimum et il faudra attendre le budget supplémentaire de 1975 pour achever le programme.

D'autre part, le remboursement en capital et intérêts de la dette non récupérable s'élève à 1.895.065 F, soit une hausse de 18 % environ.

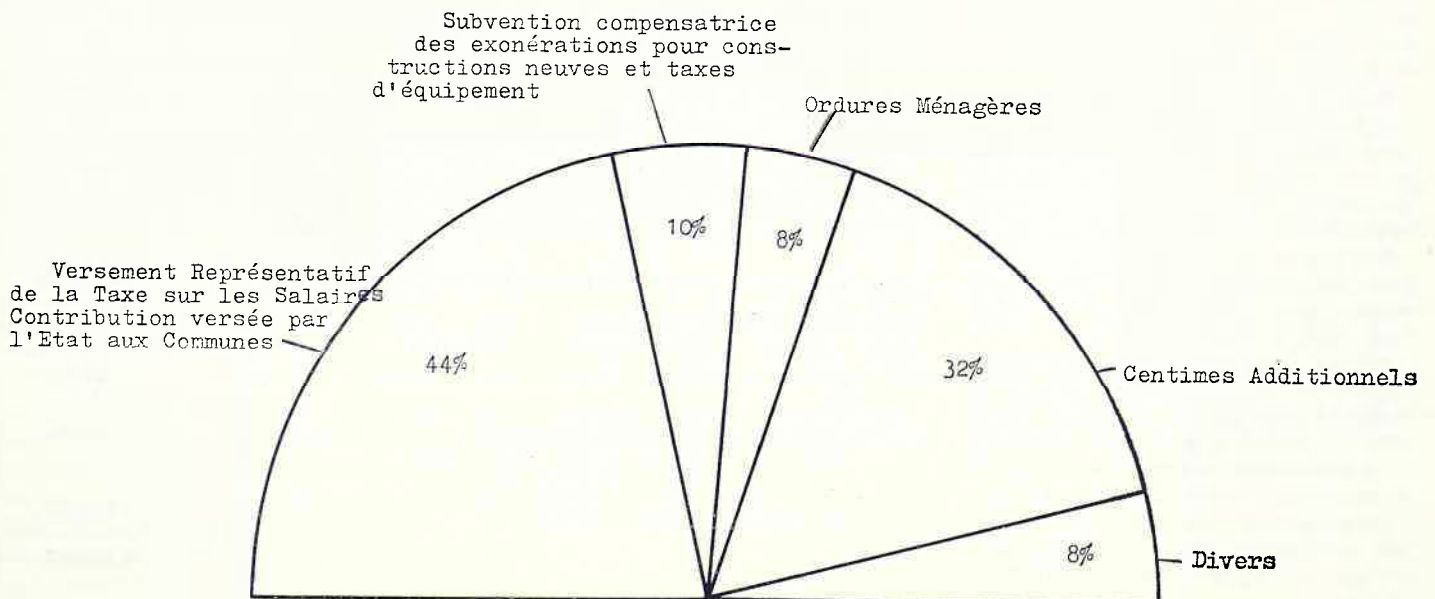
Quant à la dette récupérable, elle n'est pas une charge pour la Commune, puisqu'elle est remboursée par le concessionnaire de l'équipement (résidence des personnes âgées, par exemple).

Notons enfin que, pour l'Aide Sociale, l'augmentation relative est de 67 % par rapport au budget primitif de 1974 et que le montant global des participations ou subventions accordées par la Commune est de l'ordre de 3.700.000 F par rapport à 2.640.000 F environ au budget primitif de 1974, soit une augmentation relative de 40 % environ.

### DEPENSES



### RESSOURCES





Le budget supplémentaire de 1974 prévoyait une augmentation d'environ 270.000 F pour les subventions 1974, ce qui met en évidence une augmentation réelle de l'ordre de 27%. Celle-ci est surtout sensible pour le Bureau d'Aide Sociale, la Caisse des Ecoles, les Gêmeaux et le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Bourg-la-Reine-Sceaux.

5 - Le déficit de la section de fonctionnement, à financer par les recettes fiscales complémentaires, s'élève à 8.392.842 F.

L'ensemble des ressources fournies par les impôts complémentaires, en excluant les produits à percevoir au titre des contributions directes, pour assurer l'équilibre du budget (ex-centimes) s'élève à 2.154.542 F, contre 1.818.052 F au budget

primitif de 1974, la différence provenant essentiellement d'une augmentation de 22% de la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves par rapport à 1974.

Compte tenu de ce qui précède le produit des centimes additionnels devrait se monter à 6.238.300 F. en 1974, ces centimes correspondaient à 4.868.400 F, soit une augmentation relative d'environ 28%.

### PRINCIPALES SUBVENTIONS

Désignation de l'établissement ou de l'association	Subventions 1974	Subventions 1975
Centre d'Animation Culturelle « Les Gêmeaux »	235.000 + 90.000 (1)	435.000
	325.000	
Maison des Jeunes et de la Culture	400.000 (B.P.) + 30.000 (B.S.)	430.000
	430.000	
Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Bourg-la-Reine/Sceaux	328.930	440.245
Union des Associations du Centre Socio-Culturel (ALFA)	30.780	60.100
Syndicat d'Initiative - Office de Tourisme	45.000	50.000
Centre Scéen des Amitiés Internationales	22.000	26.000
Comité Municipal des Fêtes	105.000 (B.P.) + 10.000 (B.S.)	100.000
	115.000	
Société d'Edition du Bulletin Municipal d'information de Sceaux	50.000 (B.P.) + 95.000 (B.S.)	155.000
	145.000	
Association Sportive et Athlétique Scéenne	40.000	55.000
Association de la piscine des Blagis	120.000 (B.P.) + 70.000 (B.S.)	230.000
	190.000 66.626 (2)	76.928 (2)
Office Municipal des Sports	173.000 (B.P.) + 20.000 (B.S.)	206.000
	193.000	
Centre des Jeunes des Blagis	6.000 (B.P.) + 10.000 (B.S.)	20.000
	16.000	
Jeunes dans la Cité	30.000	40.000
Association d'aide ménagère à domicile	35.000	37.000
Association « Résidence des Imbergères »		105.000
Caisse des Ecoles	537.500 (B.P.) - 90.000 (B.S.)	807.700
	447.500	
Bureau d'Aide Sociale	275.000 (B.P.) + 35.000 (B.S.)	423.000
	310.000	
		<b>TOTAL</b>
		3.697.073 F

Nota : B.P. = Budget Primitif - B.S. = Budget Supplémentaire.

(1) Initiation artistique des enfants des écoles primaires.

(2) Fréquentation de la piscine par les enfants des écoles.

6 - Nous rappellerons, pour mémoire, les coefficients d'augmentation des centimes mis en recouvrement depuis 1969 :

1969-1970 : 1 %  
1970-1971 : 21 %  
1971-1972 : 10 %  
1972-1973 : 9 %  
1973-1974 : 19 %  
1974-1975 : 28 %

Le coefficient d'augmentation 1969-1974 est égal à 12% environ (au taux d'augmentation composé).

En retenant les ratios significatifs proposées par la Conférence des secrétaires généraux pour les villes de la région parisienne, la pression fiscale moyenne par ménage, exprimée en franc par habitant, est de l'ordre de 307 F pour 1975 ; elle était de l'ordre de 232 F pour 1974 et, parmi les 32 communes ayant communiqué ce ratio, la ville de Sceaux occupait quasiment la position médiane.

7 - La Municipalité a présenté un budget dans lequel les dépenses ont fait l'objet d'arbitrages parfois serrés. Elle a établi des ordres de priorité permettant à la Ville de Sceaux de garder le dynamisme des années précédentes et de répondre au mieux aux besoins et souhaits de sa population, tout en pratiquant une nécessaire austerité, eu égard aux circonstances actuelles qui l'ont, en particulier, amenés à supporter des hausses de coût indépendantes de sa volonté sur certains produits de consommation courante.

Ce budget prend en compte :

- une aide notablement accrue aux différents organismes et sociétés locales que la ville de Sceaux se doit de soutenir ;
- la préparation des opérations de restructuration urbaine qui touchent à l'âme de notre ville et que nous devons réussir dans le climat de participation instauré entre la Municipalité et les administrés ;
- l'accroissement des moyens sportifs offerts aux pratiquants des associations sportives et scolaires de la ville ;
- la continuation d'une expérience originale concernant les transports urbains dont il n'échappe à personne qu'un certain temps d'usage sera nécessaire pour en révéler les avantages ;
- enfin, le maintien d'un programme raisonnable de distraction et d'information qui constitue l'élément indispensable à la vie d'une commune par les rapprochements et les échanges qu'il implique.

F.C./J.L.



# Le budget primitif 1975 du Département des Hauts-de-Seine

Comme tous les habitants des 36 communes des Hauts-de-Seine, les Scéens sont intéressés par le budget de leur département puisque les dépenses en sont couvertes essentiellement par une partie des impôts locaux qu'ils paient (taxes d'habitation, taxe sur la valeur locative des locaux professionnels, taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties), ainsi que par la fraction du versement représentatif de la taxe sur les salaires attribuée au département et par la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Le budget primitif de notre département pour l'exercice 1975 s'élève à 212.135.724 F pour la section d'investissement et à 752.606.625 F pour la section de fonctionnement (déduction faite du prélèvement de 61.769.384 F opéré pour équilibrer la section d'investissement), soit au total à 964.742.349 F.

Pour la comparaison, je rappelle que le budget de l'Etat, pour 1975, s'équilibre autour de 260 milliards de francs et que le budget de la ville de Sceaux, pour la même année, atteint un montant de 19.658.847 F.

Le budget primitif du département accuse par rapport à celui de 1974, qui s'élevait au total à 817.105.154 F, une augmentation en volume de près de 150 millions, soit, en pourcentage, de 18,36 %. Cette augmentation relativement forte (la progression du budget primitif de 1974 par rapport à celui de 1973 avait été de 16,70 %) s'explique évidemment par l'augmentation générale des prix et des salaires, mais aussi par un supplément d'investissements jugé nécessaire pour répondre à des besoins pressants et pour respecter le plan quinquennal départemental voté en 1971, qui se termine à la fin de cette année.

## La section d'investissement

Les crédits affectés aux opérations de la section d'investissement sont, en effet, en augmentation de 26,8 % par rapport à 1974 (alors que la section d'investissement du budget primitif de 1974 n'était que de 2,12 % supérieure à celle de 1973).

Il est utile de noter que les dépenses d'investissement seront couvertes à raison de 36,16 % par des subventions de l'Etat et des autres collectivités intéressées, de 34,07 % par des emprunts et de 28,6 % par prélèvement sur les recettes ordinaires du département.

Les opérations de voirie occupent une grande place dans les dépenses d'investissement. Elles sont en augmentation de près de 50 % par rapport à 1974. Cette augmentation est due pour une bonne part à deux opérations importantes exi-

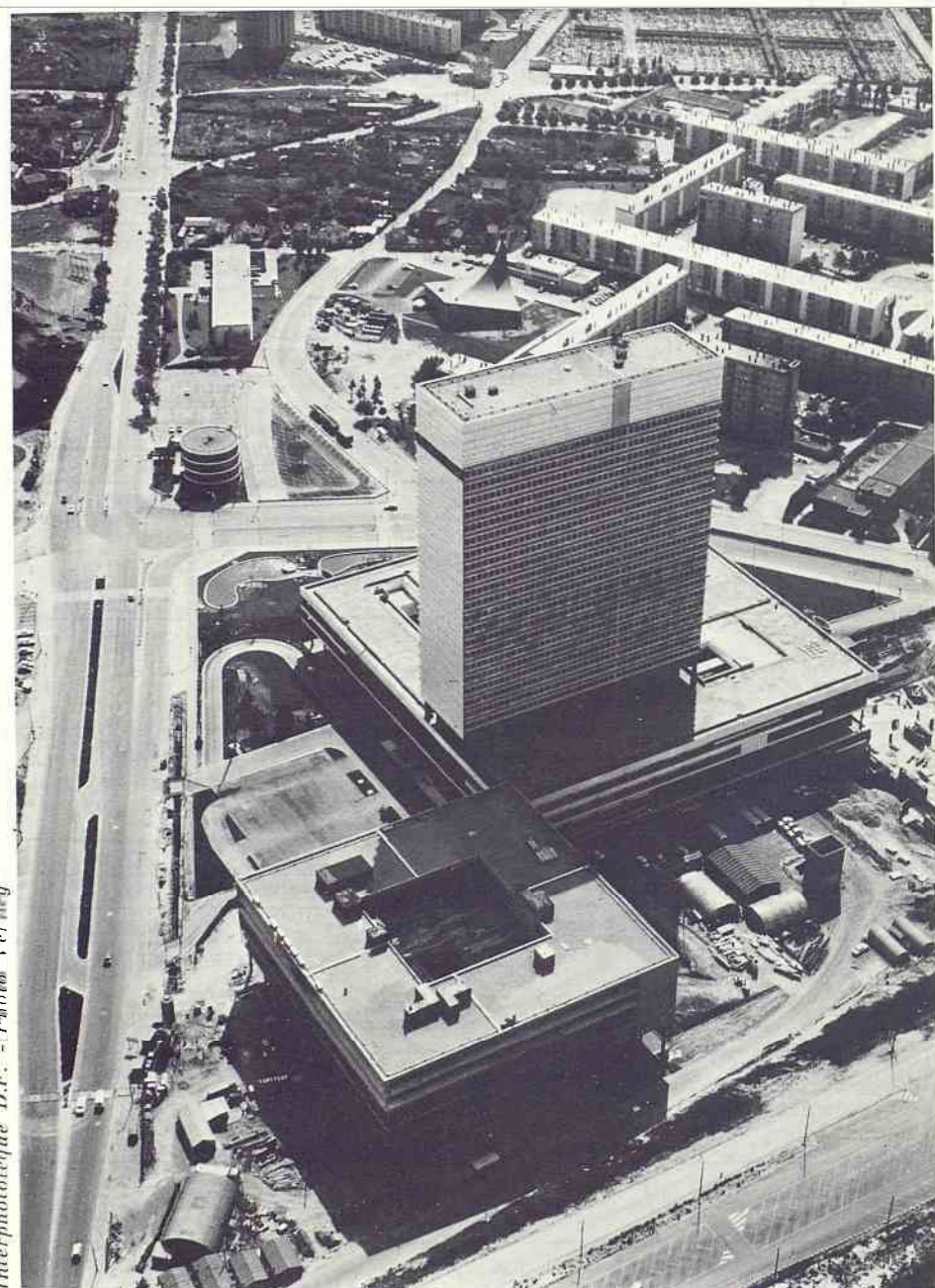
geant l'acquisition de nombreux terrains et immeubles : la continuation de la voie rive-gauche de la Seine et la construction du nouveau pont de Puteaux.

En dehors de la voirie, trois autres grandes opérations de constructions nouvelles expliquent l'accroissement des dépenses d'investissement : la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt, le Centre psychothérapique (hôpital psychiatrique) d'Antony, l'Ecole normale d'instituteurs d'Antony. Il faut y ajouter les dépenses importantes qu'occasionne la création d'espaces verts, particulièrement dans le Nord du département, ainsi que les dé-

penses afférentes à la construction de deux nouvelles crèches et de deux résidences pour personnes âgées.

## La section de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, la progression par rapport au budget primitif de 1974 est de 16,18 % (en volume : 104.845.963 F). Les postes pour lesquels on enregistre les augmentations les plus importantes concernent : le personnel permanent (+ 37,28 %, soit en volume, 25.585.000 F), l'aide sociale (+ 11,20 %,



Interphotothèque D.F. - Photos Verney

La Préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre



soit en volume, 43.605.000 F) et la subvention d'équilibre aux transports parisiens (+ 18.388.000 F).

Si on y comprend la rémunération des personnels de la Direction départementale des affaires sociales, les dépenses sociales atteignent 70 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du département. Le Conseil général manifeste à toute occasion sa volonté de développer l'action sociale. Cette année il a porté une attention particulière à l'aide aux personnes âgées et infirmes. C'est ainsi, en particulier, qu'il a étendu dans deux directions la demi-gratuité des transports en commun : d'une part, la réduction de 50 % sera accordée non seulement aux usagers du métro et des autobus, mais aussi à ceux du réseau S.N.C.F. de banlieue ; d'autre part, en bénéficieront non seulement les personnes âgées qui ont la carte d'économiquement faibles, mais encore toutes celles qui sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

La participation du département à la couverture du déficit des transports parisiens a donné lieu, comme chaque année, à des protestations, d'une part, parce que la participation demandée est très élevée (54.000.000 F pour 1975), mais surtout parce que sur cette participation, l'Etat perçoit la T.V.A. comme s'il s'agissait d'une recette provenant de la vente de billets de transport. A la suite des réclamations répétées de tous les départements de la Région parisienne, le taux de la T.V.A. perçue sur la participation a été ramené de 17 % à 7 %. Malgré cela c'est encore une somme de 3.220.000 F qui serait ainsi prélevée par l'Etat sur une contribution obligatoire du département. Sur proposition de la Commission départementale, le Conseil général a adopté un vœu tendant à la modification du mode de financement des transports en commun de la région parisienne ; en attendant cette réforme, il a diminué sa participation du montant de la T.V.A. et viré ce montant au chapitre des produits non affectés.

En raison de la forte augmentation des dépenses obligatoires, les crédits inscrits au budget pour subventionner les œuvres scolaires et sociales ainsi que

les services, associations et établissements culturels et sportifs n'ont pu être augmentés que de 10 % en moyenne.

### L'augmentation nécessaire des centimes

Pour faire face à l'accroissement de l'ensemble des dépenses du département, il a été nécessaire d'augmenter de 15,23 % le nombre des centimes départementaux. Ceux-ci passent donc de 42.077 à 48.486 (+ 6.409). Autrement dit, dans l'augmentation totale que subiront cette année les impôts locaux, le pourcentage d'augmentation dû au département sera de 15,23 %. Dans la conjoncture inflationniste qui règne depuis plus d'un an, ce taux n'est pas excessif, compte tenu des équipements réalisés et des services rendus à chacun de nous par le département.

On remarquera que le pourcentage d'augmentation des impôts est inférieur à l'accroissement des dépenses du département (+ 18,36 %). Cela s'explique par la circonstance heureuse que la valeur du centime départemental est passée cette année de 7.083 F à 7.277 F (+ 2,68 %). Jusqu'à présent la valeur du centime départemental des Hauts-de-Seine n'a cessé de croître : il était de 6.379 F au début de 1972 et de 6.908 F en 1973. C'est le signe certain d'un accroissement général des revenus imposables dans notre département. Pourvu que cela continue !

Ceci dit, il ne faut pas ignorer que la somme des impôts perçus par l'Etat, par le District de la Région parisienne, par le Département et par la Commune, sans compter les taxes parafiscales et les charges sociales, finit par constituer un fardeau trop lourd pour certaines catégories de contribuables et un handicap dangereux pour nos entreprises. Il est urgent d'améliorer la gestion de certains services publics et de réaliser une réforme fiscale courageuse, afin de répartir plus équitablement le fardeau.

**E. GULDNER,**  
Maire de Sceaux,  
Conseiller général  
des Hauts-de-Seine.

## TROIS CHIFFRES A CONNAITRE... EN 1975

### *Budget de la Ville de Sceaux*

19.658.847 F., soit près de 20 millions de francs

### *Budget du Département des Hauts-de-Seine*

964.742.349 F, soit près d'un milliard de francs

### *Budget de l'Etat*

260 milliards de francs environ

**Charles GÉRARD**

JOAILLERIE  
BIJOUTERIE  
HORLOGERIE



**OMEGA**

**MONTRES**

TISSOT

SEIKO

RICHARDS ZEGER

PIERRE CARDIN

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

BRIQUETS ET STYLOS

DUPONT

**Charles GÉRARD**  
JOAILLIER-FABRICANT

102, rue Houdan

92330 SCEAUX

☎ 702-02-14



# PAVILLON DE L'AURORE

*Listes de Mariage*

☎ 660-24-32



ETS  
**HANNEBERT**

CHRISTOFLE - ERCUIS  
HAVILAND - BERNARDAUD  
Porcelaines de Paris  
Porcelaine d'Auteuil  
BACCARAT - DAUM - VILLEROY et BOCH  
Etain à la Rose      Etains du Manoir  
BOUILLET - BOURDELLE  
ABAT-JOUR

124, avenue du Général-Leclerc  
BOURG-LA-REINE

POISSONS

## GIBOUIN

OISEAUX

97, av. Aristide-Briand

(N. 20)

94230 CACHAN

☎ 253-38-47

Métro : Bagneux

PECHE

GRAINES

## BROCANTEUR DE BRETAGNE

Mme DUBUS

« La Bigotière », 22490 PLESLIN ☎ 27-81-96

organise une exposition-vente de meubles rustiques  
ou de style et de bibelots, du 13 octobre au 1<sup>er</sup> avril,  
un week-end tous les 15 jours

Ouvert de 8 h à 20 h

28, rue des Imbergères

92330 SCEAUX



## enseignement commercial

25, av. de la République - 92 - BOURG-LA-REINE  
Tél. 661-21-71

INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT PRIVE  
COURS DU JOUR ET DU SOIR

Sténo - Dactylographie - Secrétariat - Comptabilité  
Langues - Préparation au C.A.P.

## ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SUPÉRIEUR

### ÉCOLE DES FEMMES INGENIEURS

Reconnue par l'Etat (décret du 12 février 1943)

3 bis, rue Lakanal — 92330 SCEAUX

☎ 660-33-31

Une seule section

### INGENIEURS (4 options en 4<sup>e</sup> année)

ELECTRONIQUE — AERO-SPATIALE  
INFORMATIQUE — PHYSIQUE SUPERIEURE

Durée des études : 4 ans

Sanction des études :

diplôme d'ingénieur reconnu par l'Etat  
(14 juin 1938)

Le concours a lieu en mai pour les élèves de terminales, C, E ou D. L'école admet sur titre en 1<sup>re</sup> année les étudiantes ayant suivi 1 an de math. physique à la faculté (dans la limite des places disponibles).

**Demandez à votre auto-école,  
à votre garagiste  
ou dans votre station-service  
pourquoi ils ont essayé l'AlfaSud.  
Avant de choisir une voiture,  
mieux vaut demander conseil  
à ceux qui savent  
de quoi ils parlent.**

**Votre garagiste par exemple.**



**Alfa Duplex  
6 rue Duplex / 75015 Paris  
Tél. 566 09.09**

# La parole aux associations de parents d'élèves...

## Associations Autonomes des Parents d'Elèves

Lycée Marie-Curie – Lycée Lakanal

### A PROPOS DE REFORME

Le Bulletin Municipal de Sceaux a consacré, dans son précédent numéro, un long article à la réforme de l'enseignement. Celui-ci comporte une analyse des principales dispositions du projet et une critique de ses finalités. D'ores et déjà la contestation s'élève de toutes parts. L'argument le plus souvent avancé consiste à affirmer que le « Projet Haby » renforce le caractère utilitaire de l'école et qu'il soumet l'éducation aux exigences de l'économie et des entreprises capitalistes.

Que certains s'insurgent contre une collusion éventuelle de l'école et de l'économie capitaliste n'est ni surprenant, ni choquant. S'agit-il bien de cela ? On peut en douter.

Observons en premier lieu qu'il n'est pas possible de déplorer que les jeunes sortant de l'école ou de l'Université aient des difficultés à trouver un emploi et dénoncer simultanément le caractère utilitaire de l'enseignement.

En second lieu, il faut savoir que, dans les pays de l'Est et dans tous les pays socialistes, l'école est strictement dépendante des impératifs de la production tels qu'ils ont été déterminés par le Plan. La sélection y est plus sévère que partout ailleurs.

Il n'y a finalement que les pays libéraux pour avoir négligé les relations existant, qu'on le veuille ou non, entre l'enseignement et la vie professionnelle. La récession économique a accéléré la prise de conscience d'un phénomène dont la gravité finira, si l'on n'y prend garde, par entraîner le blocage de l'ensemble du système productif et rendra le pays mûr pour toutes les aventures. En d'autres termes, il faut savoir ce que l'on veut faire de la jeunesse : une masse de purs esprits contemplatifs, les agents d'une révolution politique ou culturelle ou bien des êtres capables de s'affirmer dans l'exercice d'un rôle social et capables de juger en toute indépendance la société dans laquelle ils vivent. Après, devenus adultes, ils auront le droit et le pou-

voir de la contester, de la transformer, de la bouleverser peut-être.

Les associations autonomes, et c'est leur raison d'être, refusent la mode intellectuelle qui consiste à ériger la contestation en mode de pensée universelle. A quoi sert la critique si elle n'est pas accompagnée d'un projet constructif. Or, pour imaginer et pour construire, il faut être libre, maître de soi et de son destin.

L'équilibre auquel chacun aspire ne sera trouvé que lorsqu'il n'y aura plus ni diplômés sans travail, ni travailleurs sans culture, mais seulement des êtres complets. La réforme proposée par le Ministre de l'Education peut être un progrès dans la recherche de cet équilibre. Encore faudrait-il que chacun joue le jeu et ne se contente pas de la rejeter sous prétexte qu'elle ne répond pas à telle ou telle de ses préoccupations.

On parle très souvent, et à juste titre, de la démission des parents. Il en est pourtant qui, contre vents et marées, ne renoncent pas et il leur arrive même d'être poursuivi en justice. Ce fut le cas pour trois parents autonomes du Lycée Marie-Curie.

Les faits importent peu et d'ailleurs sont bien connus de tous ceux qui ont des enfants au Lycée. Par contre, compte tenu du caractère exemplaire de l'affaire, les attendus du jugement de la 17<sup>e</sup> Chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris méritent d'être publiés, car ils consacrent **le rôle prioritaire des parents dans l'éducation de leurs enfants.**

« Attendu... que les parents sont mieux placés que tout autre pour suivre les différentes étapes de cette évolution et accompagner le développement de la personnalité de leurs enfants ;

Qu'investis d'une fonction naturelle de protection et appelés à répondre des conséquences dommageables de leurs actes, il leur appartient de contrôler et de surveiller leur éducation et de les élever selon leur conviction personnelle ;

Que deux des prévenus avaient une fillette dans la classe de X, que de telles conceptions (celles du profes-

seur), à l'opposé de leurs sentiments profonds, leur ont semblé pouvoir compromettre tout leur système éducatif dont ils n'entendaient pas se décharger sur d'autres ;

Qu'ils n'ont entrevu d'autre issue à leur légitime inquiétude que de susciter une action collective de l'ensemble des parents pour protéger la moralité de leurs enfants, telle qu'ils la concevaient ;

Qu'ils ont considéré de leur devoir d'agir devant l'attente à cet intérêt supérieur ;

Que leur démarche répondait à une préoccupation respectable que le Tribunal ne saurait blâmer... »

#### Association Autonome de Parents d'élèves du Lycée Marie-Curie B.P. 11 à Sceaux

##### Président

M. MIGNOT

75, boulevard Desgranges  
92330 SCEAUX  
Tél. : 350-65-67

##### Secrétaire générale

Mme QUERNE

144, avenue du Général-Leclerc  
92330 SCEAUX  
Tél. : 350-10-79

#### Association Autonome de Parents d'élèves du Lycée Lakanal B.P. 3 à Sceaux

##### Présidente

Mme RIGNAULT

18, rue Georges-Lafenestre  
92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 350-14-13

##### Vice-Président

M. VERDIER

32, rue Colonel-Candelot  
92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. : 702-45-44

#### Groupes scolaires communaux

##### Responsable

Mme CORNILLIET

2, rue du Maréchal-Joffre  
92330 SCEAUX  
Tél. : 702-48-78



# Les Minibus 75

Chacun a pu lire, dans la note d'information diffusée à la fin de l'année 1974, que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre, avait décidé de continuer l'exploitation du réseau de Minibus, sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'Etat, et d'apporter au service des modifications substantielles en fonction de l'expérience acquise et des résultats des enquêtes approfondies effectuées par l'Institut de Recherche des Transports au cours du quatrième trimestre.

Depuis, la subvention espérée a été obtenue; depuis également, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 1975 et y a inscrit les sommes nécessaires au fonctionnement du réseau de Minibus pendant une deuxième année.

Pour différentes raisons administratives ou techniques, les modifications envisagées n'ont pu être apportées immédiatement; c'est en définitive le lundi 21 avril que commença l'opération « Minibus 75 », placée sous le double signe de l'extension du service et de son amélioration.

## L'EXTENSION DU SERVICE

### Modification de la ligne B (Blagis)

L'itinéraire de la ligne B va être sensiblement modifié puisque la desserte du Lycée Lakanal sera abandonnée au profit d'une nouvelle ligne et que, par contre, une pointe sera poussée jusqu'à la gare de Bourg-la-Reine, ce qui devrait rendre service à de nombreux Scéens souhaitant prendre le métro à cette station mieux desservie que la Gare de Sceaux.

### Création d'une ligne P (Parc)

Réclamée peu après la mise en service du réseau de Minibus par les habitants du quartier du Parc, cette ligne leur permettra de gagner le centre de Sceaux aux heures où la demande a le plus de chances d'être suffisamment importante.

### Création de zones de desserte à la demande sur les trois lignes du réseau

Sur chacune des lignes — A (qui n'est pas modifiée), B et P — les voyageurs pourront, à l'intérieur d'une zone de desserte à la demande, se faire conduire jusqu'à leur lieu de destination ou s'en faire rapprocher.

Bien entendu, cette possibilité sera limitée à la fois par l'existence de sens unique assez nombreux et par l'obligation qu'aura le conducteur de revenir sur le circuit sans être contraint de « sauter » un arrêt.

### Officialisation de l'arrêt à la demande

Déjà, actuellement, de nombreux voyageurs demandent aux conducteurs de s'arrêter pour les laisser descendre en un point quelconque du circuit; sauf contre-indication touchant à la sécurité, cette demande est généralement satisfaite.

Désormais, aussi bien à la montée qu'à la descente, les Minibus pourront être arrêtés à la demande des voyageurs, sous la même réserve que ci-dessus.

Et pour faire mieux connaître les lignes du réseau aux voyageurs occasionnels, des petits panneaux portant la mention « Passage Minibus - Arrêt à la demande » seront fixés sur la plupart des poteaux ou candélabres sur les trois itinéraires.

### Création d'un service à la demande

L'un des quatre Minibus sera exclusivement affecté à la satisfaction de demandes collectives émanant, soit d'organismes, d'établissements scolaires, d'associations, etc., soit de particuliers groupés.

Le Service des Relations publiques de la Mairie recevra les demandes qui pourront porter sur une utilisation à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Les tarifs seront particulièrement étudiés.

## L'AMÉLIORATION DU SERVICE

### Indication des horaires de passage aux arrêts

Sur les panneaux fixés aux poteaux d'arrêt, seront indi-

qués des horaires approximatifs de passage des Minibus, ce qui devrait permettre de raccourcir encore les temps d'attente.

### Création d'un terminus commun aux trois lignes

Situé à l'emplacement du terminus de la ligne A « Penthièvre-Houdan », ce terminus commun aux trois lignes, devrait assurer de véritables possibilités de correspondances.

### Création d'une carte d'abonnement mensuel

Cette carte, vendue 25 F, donnera droit à un nombre illimité de parcours.

### Diffusion d'une meilleure information sur le service

L'effort d'information sera développé: par le Bulletin Municipal bien sûr, mais aussi grâce à un plan-horaire de poche largement diffusé, aux renseignements plus complets et plus précis fournis aux arrêts, etc.

Il reste à souhaiter que ces modifications soient suffisantes pour améliorer la fréquentation des Minibus dont la courbe est régulièrement ascendante mais qui est encore insuffisante pour envisager de passer du stade expérimental au stade définitif.



## FUNCTIONNEMENT

Tous les jours,

sauf samedis après-midi, dimanches et jours fériés

### Ligne A

(en rouge sur le plan)

#### Centre - Quatre-Chemins - Centre

De 7 h 30 à 9 h 45 avec une fréquence de 15'  
De 10 h 05 à 11 h 05 avec une fréquence de 20'  
De 11 h 25 à 13 h 40 avec une fréquence de 15'  
De 16 h 00 à 17 h 30 avec une fréquence de 15'  
De 17 h 45 à 19 h 45 avec une fréquence de 20'

### Ligne B

(en vert sur le plan)

#### Centre - Blagis - Centre

De 7 h 30 à 13 h 45 et de 16 h 00 à 19 h 45,  
avec une fréquence de 15'

### Ligne P

(en bleu sur le plan)

#### Centre - Parc - Centre

De 7 h 30 à 9 h 30, de 11 h 25 à 13 h 40 et de 16 h 00 à 17 h 30,  
avec une fréquence de 15'

## TARIFS

### Carte d'abonnement mensuel

en vente chez les commerçants agréés  
(valable pour un nombre illimité de parcours)

25 francs

### Carte dix voyages

en vente chez les commerçants agréés et dans les Minibus

Tarif normal : 8 francs

Tarif réduit : 4 francs

(consenti aux mêmes catégories d'usagers et sur présentation des mêmes justifications que sur le réseau exploité par la R.A.T.P.)

### Billet un voyage

en vente dans les Minibus

1,50 franc

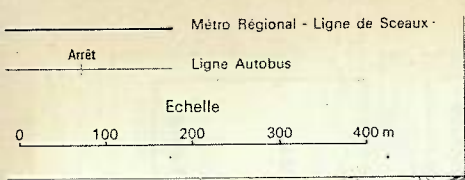
### Titulaires de la carte émeraude : gratuité

(sur présentation de la carte et d'un titre de transport délivré par la Mairie)

## SERVICE A LA DEMANDE

Renseignements et réservations  
au Service des Relations publiques de la Mairie





-  Ligne A
-  Ligne B
-  Ligne P

 Zone de desserte à la demande



*Le passé  
Le présent*

Copies de meubles de styles  
en bois fruitier et de placage  
Lustrerie - Literie - Objets d'Art - Cadeaux  
Achats d'Ancien...

Ouvert le dimanche matin

198, rue Houdan ~ SCEAUX ☎ 660-12-94

Toutes assurances  
**CABINET ROBERT**

Incendie - Accidents  
Risques divers - Vie - Assurances Recours

☎ 350.19.93

151, rue Houdan - 92330 SCEAUX  
(Près de Multi-Sceaux)

CHAUFFAGE - PLOMBERIE  
CARRELAGE-COUVERTURE  
MAÇONNERIE-FUMISTERIE  
DEPANNAGE

**VALLADON  
Frères**

MAGASIN D'EXPOSITION

9, rue des Ecoles, 92330 SCEAUX  
☎ 661-03-38

**POMPES FUNEBRES  
Générales**

71, rue Houdan SCEAUX

Tél. 702 03-04

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux  
et aux Organismes Mutualistes

**Dans les moments difficiles P.F.G.  
votre conseiller pour toute la France**

Entreprise Générale de Nettoyage  
Ponçage — Vitrification

TOUS PARQUETS

ENTRETIEN JOURNALIER DE BUREAUX,  
MAGASINS, USINES

**HUMBLET Lucien**

La Folie Bessin - 91400 ORSAY  
☎ 928-77-21

**PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE**  
SERVICE DÉPANNAGE RAPIDE



Qualification

O.P.Q.C.B. 321, 317, 524

Agréé Gaz de France



**entreprise PRIEZ**

22, 24, rue d'Estienne-d'Orves  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

☎ 350-24-40 et 24-41

ENTREPRISE GENERALE  
TOUS TRAVAUX DE BATIMENT - ENTRETIEN ET NEUF

**Alalinarde**

4, avenue Jules-Guesde  
92330 SCEAUX

☎ 661-11-76  
(lignes groupées)

CREATIONS - COUTURE

*Dina I*

12, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX ☎ 350.21.19

**Moquette** Parquets  
**MARIETTE** Sols plastiques

16, rue des Pierrelais  
92260 - FONTENAY-AUX-ROSES

☎ 350-07-20  
702-94-88

**MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE**  
Aménagement et transformation  
d'appartements, de locaux industriels et publics  
PARQUETS - ESCALIERS  
RESTAURATION DE MEUBLES ANCIENS

**Ets CHATEAU**

86, rue Houdan - 92330 SCEAUX

☎ 661-01-25



## Ilot Charaire : mise en œuvre de la décision du 18 décembre 1974

Chaque habitant de Sceaux a été informé dès les jours qui ont suivi, par une feuille d'information spéciale (\*), des décisions d'urbanisme prises par le Conseil Municipal le 18 décembre 1974. Résumons-les ici.

La Ville acquiert le terrain délimité sur le plan ci-dessous, le conserve dans son patrimoine, et le loue par bail à long terme pour y réaliser un programme léger de services publics et privés, et de logements, aidés et non aidés.

Reste à mettre en œuvre cette décision ; ce qui suppose que des réponses précises soient apportées à deux types de questions :

1. les unes, d'urbanisme et d'architecture : quelles parties de terrain seront affectées à quels usages ? où seront situés les divers bâtiments ? quelle allure auront-ils ? comment seront organisés la desserte par les voitures en souterrain et les cheminements des piétons ?
2. les autres, d'ordre juridique et financier : comment seront rédigées les conventions de bail à construction ? avec quelles clauses financières ?

Les réponses à ces questions vont être apportées au cours de l'année 1975, par les études qui ont été approuvées par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 février 1975.

L'étude d'urbanisme va se dérouler en deux phases :

- Pendant les mois d'avril, mai et juin, l'élaboration de deux ou trois solutions différentes, traduites par des plans au 1/1.000<sup>e</sup> (1 cm = 10 m) et une maquette au 1/500<sup>e</sup> (1 cm = 5 m). Sur ces solutions, un choix sera opéré par le Conseil Municipal.

- Puis, une fois ce choix effectué, une étude plus détaillée allant jusqu'à une maquette à l'échelle au 1/200<sup>e</sup> (1 cm = 2 m). Cette deuxième phase durera elle aussi environ trois mois.

Pour éclairer le choix, d'une part le Groupe d'Etude et de Programmation (G.E.P.) de la Direction départementale de l'Équipement, et notamment son urbaniste-conseil, présentera un rapport faisant ressortir les avantages et les inconvénients de chaque solution proposée ; d'autre part, nos concitoyens seront informés et consultés par les moyens les plus appropriés (bulletin municipal, commission extra-municipale, exposition, débat public) chaque fois que l'avancement des études le justifiera.

Cette étude d'urbanisme a été confiée à la SERETES, Bureau d'étude qui a déjà travaillé à Sceaux ; une équipe d'étudiants de l'Unité pédagogique n° 4

s'est engagée à faire également au moins la première phase du travail.

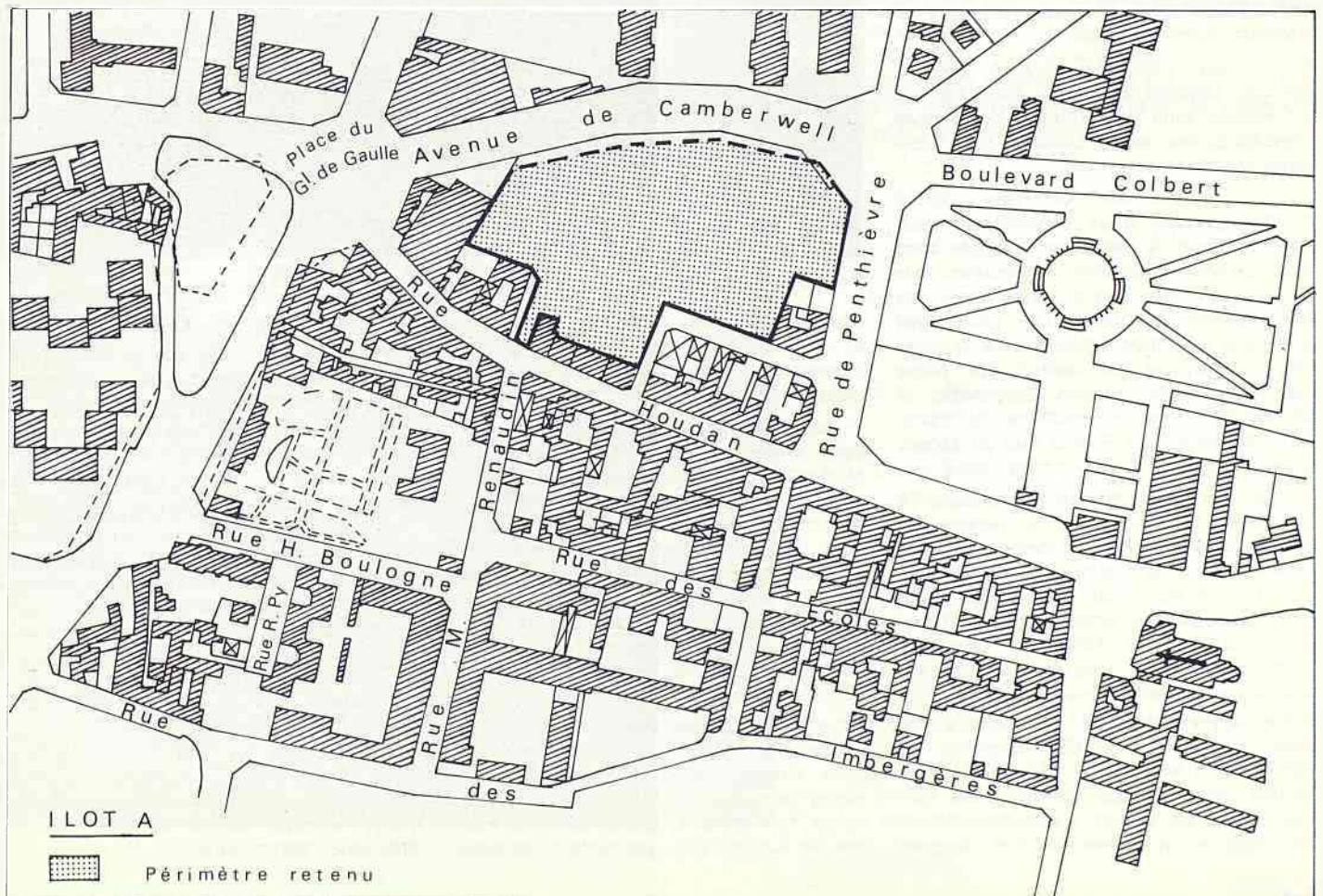
L'étude juridique et financière se déroulera parallèlement, jusque vers la fin de l'année 1975.

Les deux études ont fait l'objet, avant leur lancement, d'une réunion de travail sur place, le 27 février, avec les responsables du G.E.P. et de son atelier départemental d'urbanisme. En sus de l'assistance technique qu'il a accepté d'apporter, le G.E.P. va également proposer au département d'apporter une contribution financière à ces deux études ; c'est la première fois qu'une telle aide sera apportée à une commune des Hauts-de-Seine pour des études de rénovation, et ceci témoigne de l'intérêt porté à ce niveau à l'opération entreprise à Sceaux.

Il va sans dire que se poursuit, parallèlement à ces études qui doivent déterminer avec une grande précision ce qu'il faut faire et comment le faire, la procédure destinée à faire entrer ces terrains dans le patrimoine communal.

M.P.

(\* ) Toujours à la disposition de ceux qui ne l'auraient pas reçue, sur simple demande adressée au Service des relations publiques de la Mairie.





## Le Central téléphonique va grandir sur place

### L'Hôtel des Postes aux Baraquements pour quelques années... puis sur l'îlot Charaire

Le Central téléphonique « Robinson » dessert actuellement un certain nombre de communes, à savoir : Sceaux, Antony, Wissous, Bourg-la-Reine, Chevilly-Larue, Fontenay-aux-Roses, L'Hay-les-Roses et Châtenay-Malabry.

L'Administration tend à réduire sa zone d'action. Dans ce but, elle a procédé ou procède à l'extension des centraux « Berry, Michelet » qui desservent les communes d'Antony, Fresnes, Rungis, Châtillon-sous-Bagneux, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Vanves, Vélizy, Villacoublay, « Chevilly-Larue » qui desservira aussi L'Hay-les-Roses. Elle édifie également le central « Cachan » dont la zone de desserte sera Cachan, Arcueil et partiellement L'Hay-les-Roses, Bourg-la-Reine ; elle va en construire un autre à Fontenay-aux-Roses. De ce fait, le central Robinson va servir pratiquement aux seuls abonnés de Sceaux, le Plessis-Robinson et Bourg-la-Reine.

Malgré toutes ces opérations avoisinantes, le central « Robinson » doit être agrandi ; le taux de croissance annuel, en nombre d'abonnés est de l'ordre de 1.800.

La surface nécessaire pour faire face à ces besoins et à l'installation d'une agence commerciale est de 4.200 m<sup>2</sup> au minimum, alors que les possibilités d'extension offertes, compte tenu des servitudes d'urbanisme d'une part, et de la présence des services postaux d'autre part, sont de 1.900 m<sup>2</sup>.

Pour leur part, les services postaux ont des besoins de l'ordre de 2.700 m<sup>2</sup> de locaux pour servir dans de bonnes conditions les seuls besoins des habitants de Sceaux.

Le rapprochement de ces chiffres montre que les deux services ne peuvent continuer à cohabiter ; compte tenu des dépenses énormes engendrées par le transfert des câbles, avec tous les inconvénients de travaux de génie civil que cette opération créerait dans la localité, le maintien du central sur place s'avère la seule solution raisonnable et économique, ce qui explique le transfert de l'Hôtel des Postes sur un terrain bien placé au centre de la ville.

Une première opération consiste à transférer provisoirement le bureau de postes dans les « baraquements » abandonnés par la Sécurité sociale ; la construction de l'Hôtel des Postes sera entreprise sur un emplacement à déterminer, dans l'îlot Charaire ; parallèlement, l'étude de l'agrandissement du central sur place sera entreprise.

Cet agrandissement comportera la mise à l'alignement de la partie du bâtiment en saillie sur la rue Houdan, c'est-à-dire son recul de quelques mètres. Ainsi, un goulot d'étranglement où les voitures attendent parfois longue-



*L'extension du Central téléphonique permettra de dégager ce goulot d'étranglement de la circulation, dont piétons, automobilistes et riverains souffrent également.*



*Ici, le bureau de poste du centre, de l'automne 1975, à...*

ment le feu vert, en provoquant bruit et pollution, disparaîtra et les piétons disposeront d'un trottoir de largeur normale.

Mais, compte tenu des délais à prévoir pour mener à terme conjointement la réinstallation des services postaux et le programme complet d'extension du central téléphonique, il apparaît nécessaire, pour satisfaire partiellement, dans les plus courts délais, les demandes d'abonnements téléphoniques en instance depuis plusieurs mois... voire années, d'entreprendre immédiatement une première phase des travaux d'extension du central téléphonique.

L'ouvrage projeté consiste à réaliser un troisième étage sur une aile du bâtiment existant, côté cour. Cet ouvrage offrira aux moindres frais et dans des délais relativement courts, 250 m<sup>2</sup> environ de surface utile permettant de satis-

faire rapidement les demandes de 4.000 abonnés.

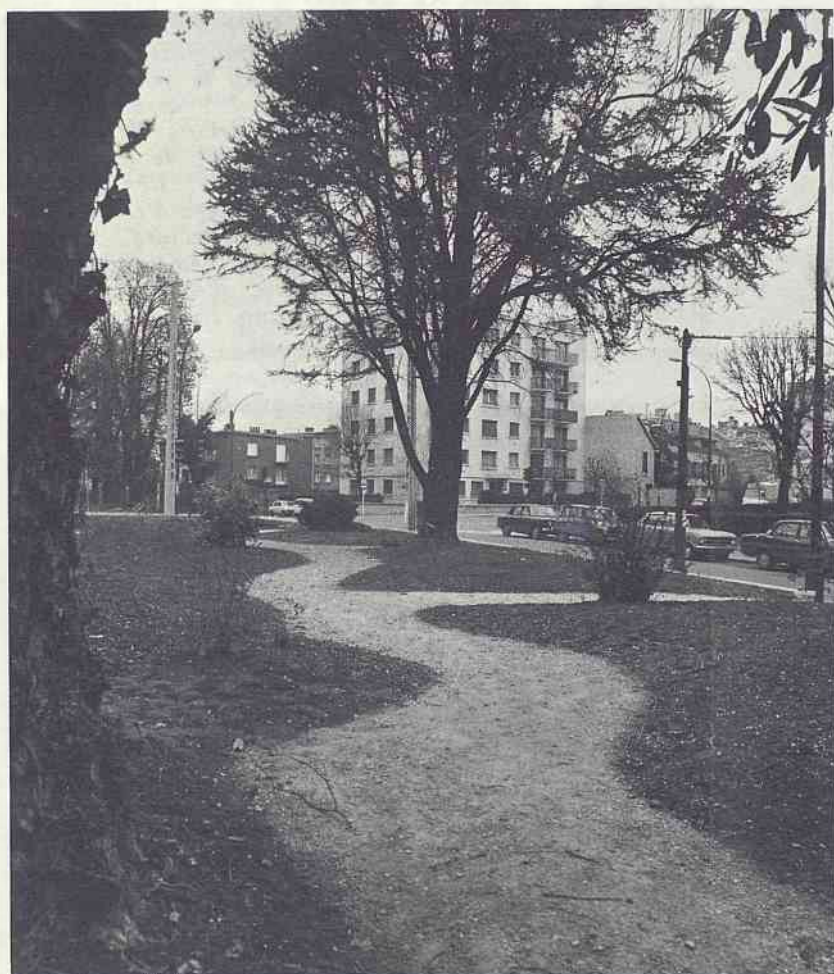
Quant à la poste du centre, c'est dès l'automne 1975 qu'elle abandonnera ses locaux actuels pour s'installer provisoirement — un provisoire qui durera plusieurs années — dans l'aile droite des baraquements.

Il est à noter que pour l'implantation définitive du bureau de poste dans l'îlot Charaire, le fonctionnaire compétent de la Direction régionale des P.T.T. a déjà donné son accord à la formule retenue par la Municipalité le 18 décembre 1974 : la commune restera propriétaire du sol, et l'Etat (Ministère des P.T.T.) sera locataire à 70 ans de ce sol, selon un bail à construction. Pour les P.T.T., cette formule a déjà été « rodée » dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et ne soulève pas de difficultés particulières.



## Deux réalisations

SECURITE



Studio Sud

*Aux heures de pointe, le stationnement de l'autobus 188 à son terminus ou l'arrêt de l'autobus 192 gênaient l'écoulement du trafic. Un élargissement de l'avenue Camberwell aurait conduit à sacrifier l'alignement des arbres. L'aménagement d'une piste, derrière cet alignement, a permis de dégager la chaussée sans altérer le caractère de ce coin de Sceaux.*

*A l'entrée de la rue Gaston-Lévy, l'aménagement d'un jardinet sur ce terrain acquis il y a trois années par la Ville apporte un petit îlot de verdure et met en valeur quelques arbres.*



## Trois projets

*Le budget 1975 comporte pour la première fois des crédits pour la pose de bornes empêchant les voitures de monter sur les trottoirs ; ce crédit sera utilisé pour protéger les piétons sur les trottoirs les plus fréquentés.*



Studio Sud



Studio Sud

*Ce parking, l'un des premiers financés en banlieue par l'ancien département de la Seine, n'est pas bien placé. Et les 250.000 francs demandés par la R.A.T.P. pour aménager un accès d'un poste de contrôle sur le quai en direction de Paris sont excessifs par rapport à l'avantage qui en serait tiré. Pourrait-on établir là les ateliers municipaux, actuellement rue des Imbergères où ils sont à la fois gênants pour les voisins dans cette rue étroite et pour l'école du centre ? Est-il possible de conserver pour le parking la partie la plus proche de la piscine ? Pourrait-on alors, en utilisant le petit parking actuel de la piscine, doubler la surface de jeux si utilisée par les jeunes l'été ? Ces questions ont été posées à une équipe d'étudiants de l'École spéciale d'architecture, sous le contrôle d'un enseignant : une occasion de faire d'un « exercice d'école » l'apprentissage d'un problème réel.*

*L'utilisation de la « plate-forme de l'auto-route » par un moyen de transport vers Paris n'est pas pour demain. Et, sur la partie de ce terrain qui est face aux baraquements, entre la rue Houdan et la rue des Clos-St-Marcel, le bail consenti par la S.N.C.F. toujours propriétaire, vient à expiration. La ville a pris contact avec la S.N.C.F. pour demander à louer ce terrain en vue d'y réaliser dans la partie disponible la plus proche de la rue Houdan, un parking de 40 à 50 places, en respectant les arbres existants après débroussaillage, et dans la partie la plus proche de la rue des Clos-St-Marcel, un terrain pour centre aéré de 3.000 m2 environ.*

*Si tout va bien, le projet pourrait être doté de crédits et réalisé en 1976.*



Studio Sud



## Quelques questions pratiques à M. le Commissaire de Police

Monique PHILIPPART. — *Monsieur le Commissaire principal, bon nombre de nos concitoyens se sont émus des cambriolages ou des tentatives de cambriolage qui ont eu lieu au cours des derniers mois. Pourriez-vous tout d'abord faire le point sur cette question ?*

M. MONTAZ-ROSSET. — Il est évident que le caractère très résidentiel de Sceaux attire malheureusement les cambrioleurs, et le début de l'année 1975 ne s'annonce pas très bien. Toutefois les arrestations récentes, notamment celle effectuée à la suite d'une agression qui a eu lieu début février, laissent espérer une amélioration, chaque « équipe » mise hors d'état de nuire ayant à son actif d'autres cambriolages. Je peux également signaler que les vols avec effraction ont diminué de plus de 10 % sur la commune de Sceaux, passant de 99 en 1973 à 85 en 1974. Comme mon prédécesseur, M. Saint-Pierre, je fais faire le maximum de rondes par des véhicules automobiles et des gardiens cyclomoteuristes.

M. P. — *Ces précisions ne manqueront pas d'intéresser les Scéens, mais ils aimeront également savoir ce qu'ils doivent faire si, malheureusement, ils sont victimes de cambrioleurs.*

M. M.-R. — Il faut distinguer deux cas :

1) Le cambriolage a été commis : vous rentrez chez vous et vous constatez que votre domicile a été cambriolé. Vous en avisez le commissariat de police en appelant le 350-27-02 ou le 350-27-03.

Si les inspecteurs ne sont pas appelés par d'autres tâches, ils se rendent sur place pour les constatations. Les victimes doivent de leur côté se présenter au Commissariat pour déposer plainte.

Ces deux opérations peuvent être effectuées dans n'importe quel ordre ; il n'y a pas priorité de l'une sur l'autre.

2) Les cambrioleurs sont en train d'opérer ou se proposent de le faire : vous allez rentrer chez vous et vous apercevez que votre domicile est éclairé sans aucune raison. Vous n'entrez pas,

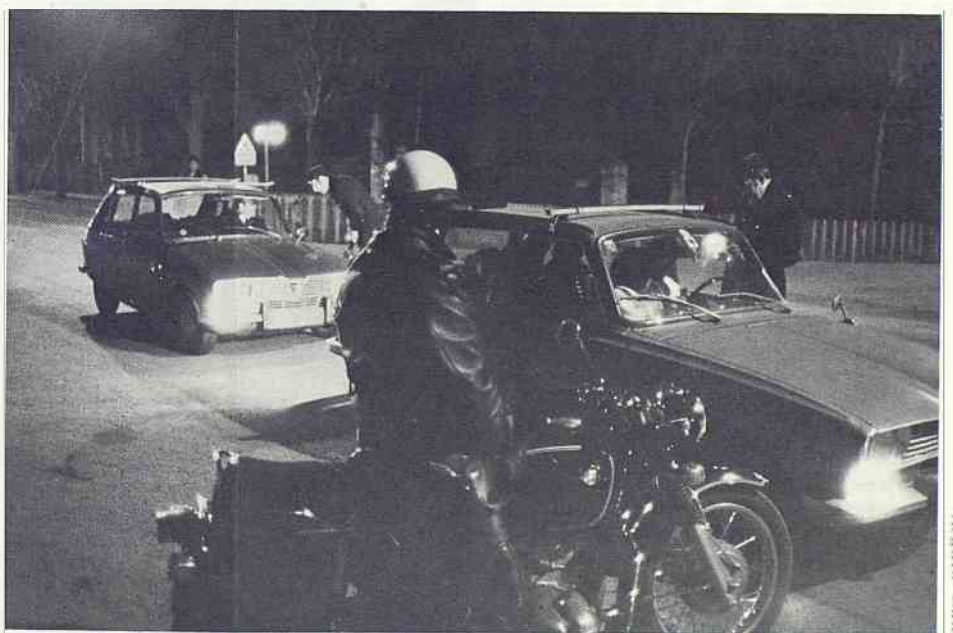
M. Maurice MONTAZ-ROSSET, Commissaire principal de Police, a succédé le 2 décembre dernier à M. SAINT-PIERRE, appelé à la Direction départementale de la Police à Nanterre.

Au cours d'un premier entretien qu'avaient eu avec lui les responsables des relations publiques de la Municipalité, il avait été convenu que seraient publiées dans le Bulletin Municipal les réponses à quelques questions pratiques, de ces questions que chacun aimerait pouvoir poser au Commissaire de Police.

C'est Monique PHILIPPART, Conseiller Municipal, qui s'est chargée de « l'interrogatoire ».



M. le Commissaire principal Montaz-Rosset répond aux questions de Monique Philippart.



Les contrôles de nuit, que le « citoyen moyen » n'apprécie guère quand il en est l'objet, sont pourtant d'une efficacité indiscutable : arrestation de cambrioleurs, voleurs de voitures, personnes en situation irrégulière, etc.



vous allez chez votre voisin le plus proche qui a le téléphone et vous appelez le 17.

Ce numéro est celui dont vous devez vous servir en cas d'urgence. C'est le numéro de la Direction départementale des polices urbaines à Nanterre.

Votre appel arrive dans la salle de commandement qui possède un tableau de bord avec la position de tous les véhicules sur l'ensemble du département. Il est immédiatement répercuté par radio avec la formule « à tel endroit cambrioleurs en action » à toutes les voitures de police qui sont dans le secteur et au commissariat de Sceaux. Le délai d'intervention est normalement de quelques minutes. Il peut être très légèrement allongé si toutes les voitures de police sont mobilisées à un endroit précis du secteur, pour une opération très importante, par exemple un hold-up sur une autre commune. La voiture de police aura alors besoin de quelques minutes supplémentaires pour arriver sur les lieux.

Vous pouvez aussi être chez vous et voir un voleur dans votre jardin. Dans ce cas, et pour éviter de donner l'éveil au malfaiteur, vous ne changez rien à votre comportement, par exemple si la lumière est allumée vous ne l'éteignez pas.

Comme dans le cas précédent, prévenez la police par tous les moyens (téléphone, voisins, appels au secours...).

Lorsqu'on le peut, il faut essayer de repérer le voleur pour pouvoir donner à la police un signalement aussi précis que possible : taille, corpulence, vêtement, âge apparent, etc.

**M. P. — Il est souvent plus simple de prévenir que de guérir. N'y a-t-il pas des moyens de protection contre ces visites indésirables ?**

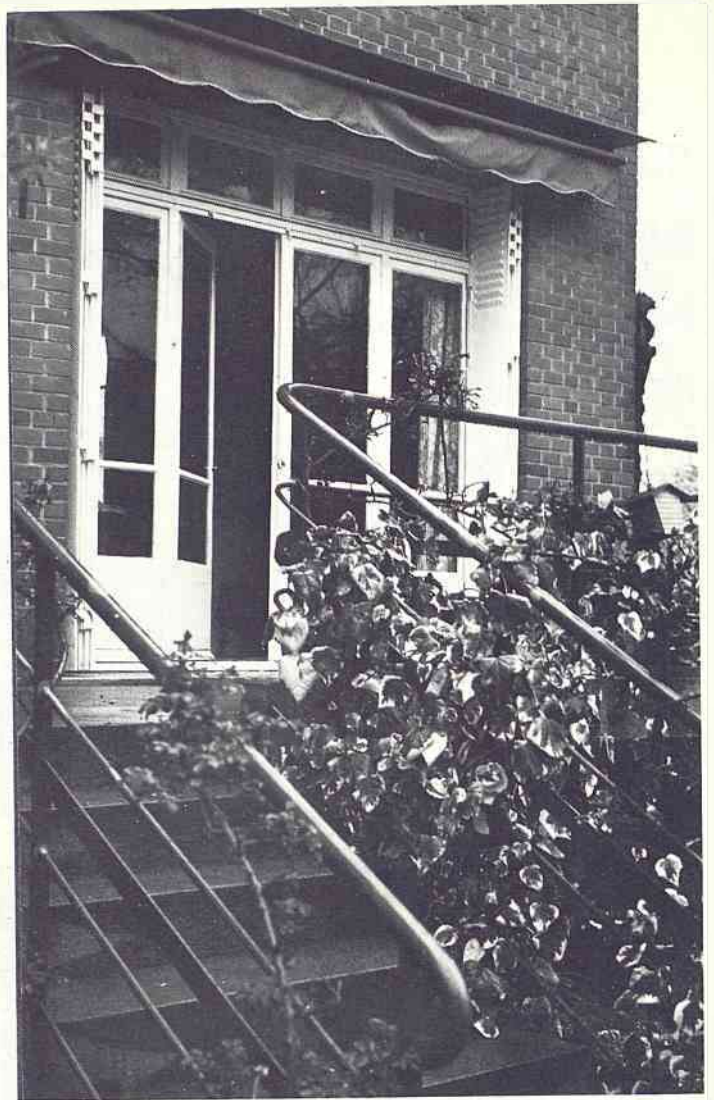
**M. M.-R. —** Si, ils existent et ils sont à la portée de tous. Trop de personnes quittent leur domicile en laissant ouvertes des portes de garage ou de sous-sol, des fenêtres entrebaillées, etc. La première précaution, avant de partir, est de s'assurer que toutes les issues sont fermées et bien fermées (une fenêtre fermée simplement à l'espagnolette s'ouvre facilement).

Lorsque vous regardez la télévision tranquillement dans votre salon, ne laissez pas volets et fenêtres des autres pièces grandes ouvertes, mais au contraire fermez soigneusement les volets. Ces précautions concernent surtout les personnes qui habitent en pavillon ou au rez-de-chaussée des immeubles collectifs.

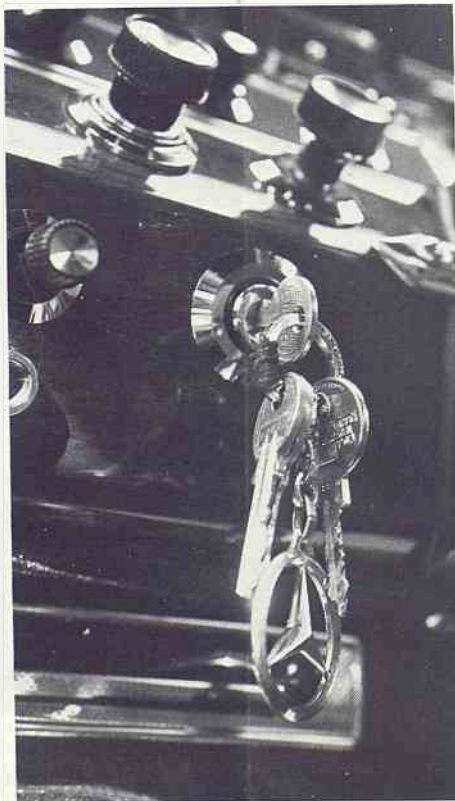
**M. P. — Il existe une « nouvelle mode » d'agression contre les femmes, celle qui consiste à passer le plus près possible d'elles à vélo, à moto ou même en auto pour voler leur sac à main. Comment l'éviter ?**

**M. M.-R. —** Dans la journée, il ne faut pas marcher le long de la chaussée, mais au contraire se tenir du côté des mai-

Studio Sud



*Ce qu'il ne faut pas faire...*



Studio Sud

sons. La nuit, il vaut mieux emprunter des voies larges, bien éclairées et fréquentées. S'il y a eu vol, la réaction la plus efficace, malgré l'émotion bien justifiée que peut ressentir la victime, est d'appeler le 17 au plus vite, par exemple du café le plus proche. Cela permet la mise en place rapide d'un quadrillage de police. Il est souhaitable que la victime puisse également donner un signalement précis du ou des agresseurs et, si possible, relever le numéro du véhicule.

**M. P. — Nous venons d'évoquer des cas d'intervention urgente ; mais il existe aussi des circonstances moins urgentes où l'on a besoin de la police, par exemple un vol de voiture. Que faire ?**

**M. M.-R. —** Vous avez intérêt à déclarer le vol le plus tôt possible au Commissariat de police, ne serait-ce que pour dégager votre responsabilité si votre voiture est utilisée pour faire un mauvais coup.

La déclaration de vol et la plainte sont portées sur le même imprimé ; il est d'ailleurs possible, si on le désire, de



retirer une plainte. Je profite de cette parenthèse pour signaler que la police ne remet jamais directement à l'intéressé la copie du rapport d'intervention qui doit être utilisé devant un tribunal. Cette copie sera — selon les cas — remise à l'avocat ou à la Compagnie d'assurances de l'intéressé.

A propos des voitures, je ne saurais trop rappeler aux automobilistes de ne jamais laisser, ne serait-ce qu'un instant, les clés de contact sur le tableau de bord.

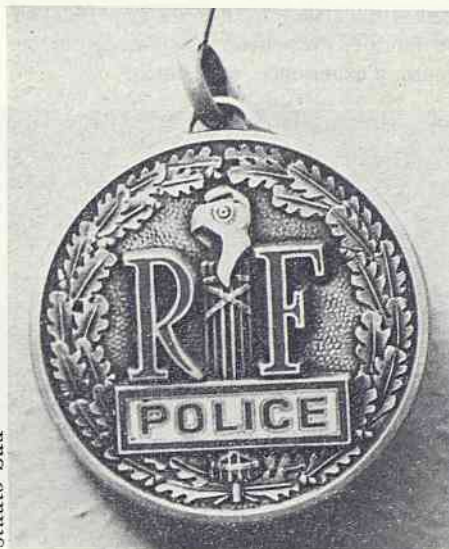
M. P. — *En général, quand peut-on faire appel à la Police ?*

M. M.-R. — Tout ce qui a un aspect pénal (délit, voire crime) toute intervention sur la voie publique (malaise, accident) relève de la police. Je dois dire que la police — comme les pompiers — est appelée très souvent car ce sont des corps toujours disponibles. Même si la police n'intervient pas directement, par exemple pour envoyer une ambulance, un médecin, un plombier, elle est toujours en mesure de donner les renseignements nécessaires aux personnes en difficulté.

M. P. — *Une question est souvent posée. Doit-on toujours avoir ses papiers d'identité sur soi ?*

M. M.-R. — Ce n'est pas obligatoire, juridiquement, sauf pour le permis de conduire si vous êtes en train de conduire, mais c'est extrêmement souhaitable. En effet, il peut y avoir un besoin urgent d'identification (accident sur la voie publique). En cas de contrôle nocturne d'identité, l'absence de papiers peut entraîner un séjour au poste de police, le temps de faire les vérifications nécessaires.

M. P. — *Quand il s'agit d'enfants mineurs dans cette situation, les parents sont-ils prévenus ?*



M. M.-R. — Les parents d'enfants mineurs retenus au poste de police doivent être prévenus le plus rapidement possible.

M. P. — *Il existe — je l'ai vu personnellement — des gens qui prétendent abusivement faire partie de la police.*

M. M.-R. — Les policiers en civil ont une carte spéciale et une médaille ; ils doivent, en les montrant, laisser le temps nécessaire pour en prendre connaissance.

M. P. — *Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres. Je veux parler des personnes âgées et des handicapés. Que pouvez-vous leur conseiller ?*

M. M.-R. — En vue d'assurer la sécurité de ces personnes, un recensement des foyers et des maisons de retraite a été fait à Sceaux, sur instruction de Monsieur le Ministre de l'Intérieur dans le cadre de l'opération « Protection du troisième âge » ; des conférences sont données dans ces centres pour mettre en garde les personnes âgées.

Ces personnes sont particulièrement vulnérables quand elles quittent un bureau de P. et T. ou une perception, ou une banque après y avoir touché leur pension ou retiré de l'argent liquide. Elles doivent donc être très vigilantes à ce moment-là et surtout ne jamais sortir sans avoir soigneusement rangé l'argent qu'elles viennent de toucher. Quand elles sont chez elles, elles doivent faire attention à ne pas laisser entrer des inconnus (les personnes qui ont une mission officielle peuvent toujours en faire la preuve en présentant leur carte de service).

M. P. — *Quelles conclusions, Monsieur le commissaire, souhaitez-vous apporter à cet entretien ?*

M. M.-R. — Puis-je dire que je regrette l'indifférence générale qui règne actuellement ? Qui est témoin passif aujourd'hui, sera peut-être victime demain.

M. P. — *Merci, Monsieur le commissaire, d'avoir bien voulu nous accorder cet entretien.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 DE LA POLICE NATIONALE

**POLICE**

Les Autorités Civiles et Militaires sont  
 invitées à **LAISSER PASSER ET CIRCULER**  
**LIBREMENT** le titulaire de la présente carte  
**INSPECTEUR**

qui est autorisé à re-  
 quérir l'assistance  
 de la Force Publique  
 pour les besoins du  
 Service.

Devra être considérée comme nulle  
 dont la photographie ne sera pas

Studio Sud

**En cas d'urgence**

(flagrant délit, agression, accident)

APPELER LE 17

**S'il n'y a pas d'urgence**

Appeler le Commissariat de Sceaux

350-27-02

350-27-03



# Communiqués

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Poursuivant son action en faveur de la lecture des enfants, la Bibliothèque Municipale organise, dans le courant du troisième trimestre, une exposition de livres circulant dans les écoles intéressées. Ces livres, choisis parmi les plus récentes productions de livres pour la jeunesse, seront présentés aux enfants, aux instituteurs... et aux parents qui le souhaiteraient.

## UN CLUB EN PLEIN ESSOR : LE CLUB D'ASTRONOMIE

Il y a deux ans et demi, la Bibliothèque Municipale de Sceaux procurait à un petit groupe de jeunes un local qui allait servir aux premières réunions d'un nouveau club : « Le Club d'Astronomie », qui prit peu à peu un certain essor. La Bibliothèque des jeunes proposa alors d'essayer de travailler en collaboration avec la M.J.C. de Sceaux.

Quelques mois plus tard, le « jumelage » était réalisé. C'est en mars 1974 que ce club changea de local, pour s'installer au 5, rue des Imbergères, annexe de la M.J.C.

Les membres du club purent alors entreprendre, grâce aux fonds mis à leur disposition par la M.J.C., la construction d'un télescope. Ils espèrent que cet instrument d'observation sera terminé vers la fin mai.

Une exposition sera alors organisée et l'on pourra voir les diverses réalisations de ce club plein d'ambition.

Un fonds de livres d'astronomie est à la disposition des membres à la Bibliothèque de Sceaux.

## DE L'ILE-DE-FRANCE RURALE A LA GRANDE VILLE

A l'occasion du 100<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, qui se tient en avril à Paris, le Département des cartes et plans de la Bibliothèque Nationale a organisé, avec le concours du Musée de l'Ile-de-France, une exposition intitulée : « De l'Ile-de-France rurale à la grande ville ». Cette exposition est présentée dans l'Orangerie du Domaine, du 9 avril au 4 mai 1975, tous les jours, sauf le mardi, de 14 heures à 18 heures.

## SOCIETE SAINT-SIMON

La Société Saint-Simon a l'honneur de vous informer que le livre de son Président, Georges Poisson, « Monsieur de Saint-Simon », vient de se voir décerner le Prix Henry-Malherbe pour l'année 1975, qui est celle du tricentenaire de l'auteur des « Mémoires ».

## Piscine des Blagis

### Le tout-petit et l'eau

La constatation que de très jeunes enfants totalement immergés dans l'eau sont capables, non seulement de ne pas se noyer, mais aussi de se maintenir, ou de revenir en surface et de se déplacer, n'est pas nouvelle : nous savions déjà que, bien avant la guerre, des bébés évoluaient dans les piscines de Californie ou de Floride, mais nous n'osions tenter ce genre d'expérience en France.



C'est maintenant chose faite. Pendant plusieurs années, des professeurs d'éducation physique entourés de médecins-parents, pédiatres et psychologues, ont étudié les réactions posturales et motrices, émotives et physiologiques de certains d'enfants. S'ils ont pu démontrer les bienfaits du milieu aquatique sur les bébés, ils ont pu également instituer une pédagogie qui leur est propre, organiser des stages de formation d'éducateurs-spécialistes et composer des ouvrages où ils incitent tous expérimentateurs à s'entourer de précautions minima.

### Y aura-t-il un baby-club à la Piscine des Blagis ?

Oui, si les parents intéressés se font connaître en écrivant ou en déposant leur nom et adresse à la PISCINE DES BLAGIS, 5, rue de l'Yser, 92330 Sceaux.

Notre intention est de les réunir pour une séance d'information où nous ferons venir M. Jacques Vallet, professeur d'éducation physique à l'Institut national des sports : il saura avec ses films, sa verve et sa foi, convaincre les plus sceptiques !

### Les Dauphins de l'U.S.B.R.S.

Ils viennent d'apprendre qu'ils se sont classés 136<sup>e</sup> sur 414 clubs français, pour l'année 1974. Ceci les place 22<sup>e</sup> en Ile-de-France et 4<sup>e</sup> pour les Hauts-de-Seine.

Dans le cadre des fêtes de Sceaux, ils prêteront leur concours à l'organisation du « Week-end sportif » des 7 et 8 juin. Ce ne sont pas les nageurs qui seront en « action », mais ce sont eux qui accueilleront et feront nager le public...

Soyez sans crainte, ils ne seront pas trop exigeants... Ils vous demanderont un 50 mètres nage libre, sans limite de temps, puis votre nom et votre adresse... Ensuite, il y aura un tirage au sort et vous risquez tout simplement de figurer parmi les gagnants qui recevront en récompense, des lots, des abonnements, des entrées à la piscine ou des adhésions au club.

Amateurs de tous âges, préparez votre tenue de bain !

## PERMANENCES

**M. Pierre MAZEAUD**  
Secrétaire d'Etat

A la Mairie, de 17 h à 19 h  
Vendredi 23 mai  
Vendredi 27 juin

**M. Paul VAUCLAIR**  
Député

Aux Baraquements, de 10 h à 12 h  
Samedi 10 mai  
Samedi 7 juin



# Communiqués

## CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DE LA REGION PARISIENNE

Il est rappelé aux assurés sociaux de la Région parisienne, relevant du régime général de Sécurité sociale, que l'**attestation** annuelle remise par l'employeur à chaque salarié, ne doit pas être envoyée systématiquement par l'assuré à son Centre de paiement.

C'est seulement à l'occasion de la **première demande** de remboursement des soins dispensés après le 31 mars 1975 que ladite attestation doit être jointe au dossier.

La durée de validité de cette attestation s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

## Permanences du Centre de Sécurité sociale de Sceaux

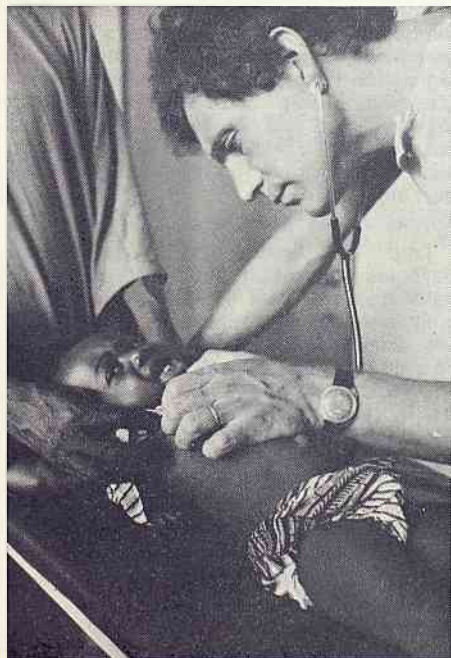
1 bis, rue du Maréchal-Joffre  
Tél. : 660-26-64

L'Assistante sociale, Mlle BARDIN, reçoit le mardi et le jeudi de 14 à 16 heures.

## Frères des hommes

Le 22 avril 1975, à la salle de l'Ancienne Mairie, 68, rue Houdan, l'Association « Frères des Hommes » présentera un film sur l'activité de sa branche médicale « Développement et Santé » à l'hôpital de Fada N'Gourma, en Haute-Volta.

Il y aura deux séances : 17 h 45 et 21 h.



Chaque jour plus de 500 enfants sont présentés à la consultation de l'hôpital de Fada N'Gourma en Haute-Volta.

## Bilan de la Gendarmerie pour 1974

1974 a encore été une année bien remplie pour les gendarmes de la Brigade de Sceaux, qui surveillent les communes de Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Avec un maximum de dynamisme et de dévouement, le personnel de la brigade s'est attaché à veiller à la sécurité publique, réprimant certes les fautes, mais bien plus souvent encore faisant œuvre de prévention en les empêchant de se commettre.

Mais cette forme la plus noble de leur action est difficile à comptabiliser, la paix et la tranquillité des populations ne sont guère choses mesurables, sinon à *contrario* d'après les chiffres des méfaits constatés.

Dans le domaine judiciaire, on note une progression modérée de la délinquance, correspondant à peu près au taux d'augmentation de la population. Numériquement, cela se traduit par :

- 8 crimes (il ne faut, Dieu merci, pas entendre par là les seuls crimes de sang) ; cette rubrique comporte principalement les vols qualifiés ;
- 343 délits ;
- 400 contraventions, près de la moitié étant constituées par des émissions de chèques sans provision ;
- 291 arrestations ont été opérées, dont 207 en flagrant délit et 84 sous mandat de justice.

Les recherches effectuées ont donné lieu à de très nombreux contrôles : 2.702 personnes ont fait l'objet de vérifications : 54 d'entre elles étaient recherchées ; de même, 41 véhicules volés ont été retrouvés.

Les tendances dominantes de la délinquance n'ont guère varié : l'appropriation frauduleuse du bien d'autrui sous toutes ses formes, vols et escroqueries notamment, demeure la forme largement dominante. Il est un domaine cependant où l'inflation est galopante : il concerne l'émission de chèques volés ; il faut malheureusement reconnaître que la soustraction des chéquiers est souvent facilitée par l'insouciance pour ne pas dire l'inconscience, de leur titulaire. Il n'est pas rare de voir certains de ceux-ci les laisser à demeure dans leur voiture pas toujours fermée à clé...

A l'activité judiciaire s'ajoutent les très nombreux concours apportés aux administrations civiles et militaires et à des organismes divers : quelque 5.632 pour 1974.

Ces résultats, comme le soulignent nos représentants de l'ordre, ont été obtenus en partie grâce à la confiance et à la collaboration des populations. Chacun doit prendre conscience que la sécurité publique n'est pas seulement affaire des services officiels, mais dépend aussi beaucoup du concours de tous.



Prenez  
le temps  
d'aimer  
la vieille ville

Prenez le temps d'aimer  
les objets de

## LA GLORIETTE

4, rue Florian, à SCEAUX

Les cadeaux de qualité  
les plus variés...

Les objets insolites  
ou modernes...

Les abat-jour...

Les encadrements personnalisés...

Prenez le temps d'aimer

## LA GLORIETTE

4, rue Florian  
92330 - SCEAUX  
☎ 350-46-10



Dans la maison  
de  
Florian

## ORNIS

TOUS TRAVAUX  
DE TAPISSERIE  
SIÈGES  
PAPIERS PEINTS  
TISSUS - VOILAGES  
PASSEMENTERIE  
MOQUETTE

Vente au détail  
de toutes garnitures  
pour l'ameublement

19, rue des Ecoles  
92330 SCEAUX  
☎ 350-08-16



## Période du 4 février au 21 mars 1975

### NAISSANCES

Romain, Christian, Dominique, Marie BOUCHER — Julien, Arnold BRUSTAU — Etienne, Jacques GOUESLAIN — Anne-Claire DERRE — Thomas, Romaric, Henri GAUTHERON — Sébastien, Jean-François, Didier BRISAC — Mouna ABDELHADI — Madydiallo TOURE — Arnaud, Patrick, Marie-Joseph BOISSELET Thomas, Jacques, Robert VIALA — Emilie CONTET — Bruno, Fabrice SCHNEIDER — Denis, Jean, Pierre VASSEUR — Guillaume MOREL — Fabrice, François, Régis BROGI — Sylvie, Aline BOUFFLERS — Sébastien, Franck, Bernard SAINT-JEAN — Nicolas, Jorge FERREIRA — Stéphane, Jean RIGROCH — Anne LOUVET — Michaël, Denis MOREAU — Céline, Catherine LE MUR — Diane ROTTEMBOURG — Olivier, José, Guy GONZALEZ — Oscar, Manuel ANTUNES — Jean TEROL — Carine, Maryse SAINT-PAUL — Agnès, Isabelle ANCELLIN — Takuyô JOSHIKAINA — Benoît, Marie BLOCH — Ludovic, Philippe, Michel COPITET — Arnaud VERHOOGHE.

### MARIAGES

Georges, Antonio, Ferdinando VEZZOSI et Annie, Marie, Françoise RIOU — Jean-Claude FORESTIER et Denise, Marguerite, Andrée GABILLOT — Jean, Nicolas AMBROSINI et Marie-José LECCIA — Rodolphe, Ernest RENIA et Françoise, Marie PIERUCCI — Michel CRUSSY et Monique, Clotilde, Henriette DESCARPENTRIE — Michel, Alain ROTENBERG et Marie-Françoise, Evelyne GIBERT — Patrick, Claude Yves COUET et Ghislaine, Régine, Georgette CHEVALLIER — Gabriel, Denis RUPOLO et Anne, Jeanne PAPILLON — Pierre, Louis, Etienne, François HARDY et Martine, Dorothy, Suzanne JECHOUX.

### DECES

Eugénie, Juliette CHEVALLIER, veuve GARREAU — André, Paul LAGARRIGUE — Gabriel, Louis GRAMET — Jacqueline, Gisèle, Lucile MARTIN, épouse DUPORGE — Eugène, Jean, Louis DEGEILH — Marie, Germaine HUSSON, épouse PIER-

RARD — Yvonne, Rachel BACH — Boris ZELTZMAN — Elisabeth FISCHER, veuve LOEB — Jeanne SINACOLA, veuve VETTRAINO — Hortense, Françoise CLANCHE, épouse LOINNEL — Jenny, Marie, Solange BENOIST, veuve LAVERDET — Robert, Marie, Joseph CHENEVIER — Marie, Robert SIMON — Lucien, Aimable MARIE — Franck RAMOND — Raymond, Maurice GUISCHARD — Clara, Ernestine, Albertine BARAUD, épouse PAUCHON — Victorine, Eulalie DETRY, veuve DUPONT.

**Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées, et inhumées au cimetière communal dans leur caveau de famille.**

Mme Jeanne BOMPARD, épouse GRANDERYE, décédée le 28 février 1975, à Châtenay-Malabry — M. Gabriel BERTHET décédé le 8 mars 1975 à La Voulte (Ardèche) — Mlle Louise BREGERIE, décédée le 14 mars 1965 à Clichy (Hauts-de-Seine).

## Des Scéens à l'honneur

### PALMES ACADEMIQUES

#### Au grade de Chevalier

M. Marcel BIOLA, ingénieur, 12, boulevard Desgranges.

### MERITE AGRICOLE

#### Au grade de Chevalier

M. Jean COLIN, 29, rue de Fontenay.

### MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

#### ECHELON ARGENT

Mme BARREAU, née Juliane CHENUIL, 21, rue des Mésanges.

M. Pierre BICHON, 10, avenue Charles-Péguy.

M. Pierre BONFANTE, 9, allée Bernadotte.

M. Joseph CANUT, 170, avenue du Général-Leclerc.

M. Roland CHAT, 1, allée Bernadotte.

M. Jean-Claude DELBECKE, 1, rue des Mésanges.

M. Michel DELIDAIS, 7, square d'Alsace.

Mme DESCHODT, née Ginette CUCHEVAL, 11, rue Jean-Giraudoux.

M. Paul DESCHODT, 11, rue Jean-Giraudoux.

M. Claude ELGHOZI, 62, rue des Coudrains.

M. Claude FAUCHEHAULT, 4, square d'Alsace.

M. Lucien HAUBERT, 5, rue des Mésanges.

Mme JAVEY, née Marie-Louise BAILLEUL, 14, rue de Bagneux.

M. Georges LEPETIT, 19, rue Houdan.

M. Robert LOUBATON, 11, rue de la Chrétienté.

M. Jacques MEYER, 19, rue des Coudrains.

M. Raymond MOUZAY, 3, rue Raymond-Py.

M. Jean NEIGE, 5, rue des Aulnes.

M. Fred OLSSON, 14, boulevard Desgranges.

M. Lucien PILLON, 16, rue Léon-Blum.

Mme RAVINET, née Madeleine MIRO, 12, rue de Fontenay.

M. Robert RODIER, 3, avenue Paul-Langevin.

M. Grégoire SNEGAROFF, 2 bis, rue Jean-Masgré.

M. Guy VIGNO, 4, rue du Docteur-Lequeux.

M. Jacques WURSTHORN, 33, rue de Fontenay.

#### ECHELON VERMEIL

Mme HUBAULT, née Madeleine PELISSIER, 170, avenue du Général-Leclerc.

M. Antoine LORENZINI, 11, rue Alain-Fournier.

M. Roger OLIARI, 140, avenue du Général-Leclerc.

Mme TRIPIER, née Claire BOIS, 18, rue des Ecoles.

#### ECHELON GRAND OR

Mme FREYDEFOND, née Alice BONNET, 5 bis, rue de Penthièvre.

M. Ernest PATIN, 42, rue Madeleine-Crenon.

Mme RICHARD, née Suzanne CHENEVIÈRE, 27, rue Jean-Masgré.

M. Maurice THELET, 6, avenue de Touraine.

### Section intercommunale des mutilés du travail d'Antony

Le dimanche 9 mars a eu lieu l'Assemblée générale annuelle de la Section intercommunale des mutilés du travail. Après l'adoption à l'unanimité des rapports administratifs et financiers, le Bureau ainsi que le Conseil d'administration ont été réélus à l'unanimité pour la 12<sup>e</sup> fois. Notre secrétaire juridique départemental, M. BIDAUT, fit un large exposé sur les origines de la Fédération et le travail qu'elle a accompli. Différents problèmes ont été ensuite évoqués, notamment celui de la loi en préparation concernant les handicapés et celui de la législation sociale selon laquelle un aveugle ayant besoin d'être assisté est considéré comme employeur et doit, de ce fait, cotiser à l'URSSAF. Cette réunion s'est terminée par un sympathique verre de l'amitié.

#### Rappel à nos adhérents

Trop d'adhérents n'ont pas encore payé leur cotisation de 1974. Faut-il rappeler que la vie de la Fédération dépend uniquement des cotisations versées par ses adhérents. Si vous désirez que la Fédération puisse continuer à défendre les accidentés du travail, les assister et les représenter devant les divers contentieux de la Sécurité Sociale et des tribunaux, comme elle le fait avec efficacité, n'oubliez pas de la soutenir.

Etre derrière notre Fédération, c'est défendre nos propres droits à la vie. Ne l'oubliez pas. D'avance merci.

L. DESVAUX.

**Permanences tous les samedis de 14 à 16 heures chez M. DESVAUX, 12, rue Fondouze, 92160 ANTONY et tous les deuxièmes dimanches du mois de 10 à 12 heures, 42, rue Céline, 92160 ANTONY (sur la place de l'ex. Sécurité Sociale).**



# Services de garde

Du jeudi 1<sup>er</sup> mai au dimanche 29 juin 1975

## Médecins

## Pharmaciens

### Mai

**Jeudi 1<sup>er</sup> mai :**  
Dr PERIE, 31, rue des Pépinières 702-65-48

**Dimanche 4 mai :**  
Dr RENAULT, 112, rue Houdan 702-19-93

**Jeudi 8 mai :**  
Dr BESNARD, 46, avenue du Président-Roosevelt 702-02-45

**Dimanche 11 mai :**  
Dr BLANC, 81, rue Houdan 702-17-28

**Dimanche 18 mai :**  
Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46

**Lundi 19 mai :**  
Dr GALVIN, 53, avenue Georges-Clemenceau 702-38-38

**Dimanche 25 mai :**  
Dr LE VAN GUYEN J.-J., 31, rue du Dr-Roux 660-81-31

**Jeudi 1<sup>er</sup> mai :**  
Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 702-00-76

**Dimanche 4 mai :**  
Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 661-00-62

**Jeudi 8 mai :**  
Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44

**Dimanche 11 mai :**  
Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 702-16-12

**Dimanche 18 mai :**  
M. VARIN, 45, rue Houdan 702-00-91

**Lundi 19 mai :**  
M. VARIN, 45 rue Houdan 702-00-91

**Dimanche 25 mai :**  
M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 702-10-59

### Juin

**Dimanche 1<sup>er</sup> juin :**  
Dr LE VAN GUYEN J.-Georges, 118, rue Houdan 350-07-74

**Dimanche 8 juin :**  
Dr MOUROT, 7, avenue des Quatre-Chemins 350-17-36

**Dimanche 15 juin :**  
Dr PERIE, 31, rue des Pépinières 702-65-48

**Dimanche 22 juin :**  
Dr RENAULT, 112, rue Houdan 702-19-93

**Dimanche 29 juin :**  
Dr BESNARD, 46, avenue du Président-Roosevelt 702-02-45

**Dimanche 1<sup>er</sup> juin :**  
Mlle Odile KUNTZ, 144, avenue du Général-Leclerc 350-03-00

**Dimanche 8 juin :**  
Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 702-00-76

**Dimanche 15 juin :**  
Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 661-00-62

**Dimanche 22 juin :**  
Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44

**Dimanche 29 juin :**  
Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 702-16-12

### PEDICURE - PODOLOGUE DE et INP

Agrée Sécurité Sociale

### M<sup>me</sup> TOURGEMAN Josette

27, rue Houdan  
(Rez-de-chaussée - Cour)  
92330 SCEAUX

Sur rendez-vous  
et à domicile  
☎ 702-62-07 - 660-87-25



## LABORATOIRE DES BLAGIS

### — ANALYSES MEDICALES —

126, avenue du Maréchal-Foch  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Prélèvements au Laboratoire et à domicile

Ouvert de 8 h à 12 h  
et de 14 h 30 à 19 h

☎ 660-27-61  
lignes groupées

En cas d'urgence de jour  
et de nuit, samedi après-  
midi et dimanche

☎ 350-41-10

## AMBULANCES MUNICIPALES

TOUTES DISTANCES

175, rue de la Porte-de-Trivaux  
92140 CLAMART

SANTE — CONFORT — SERVICE

Vente et location de cannes et béquilles — Matériel médical

**NUIT**  
et  
**JOUR**

**631.69.22**



Seule société  
agrée pour  
les transports  
des malades,  
indigents, relevant  
des bureaux  
d'aide sociale  
des communes

## Clinique Chirurgicale de l'Assomption

Chirurgie générale - Urologie - Gynécologie - Traumatologie - Radiologie  
Chirurgie cardio-vasculaire - Maladies de l'appareil digestif - O.R.L. - Laboratoire d'analyses  
24, avenue Victor-Hugo - 92340 BOURG-LA-REINE ☎ 661-07-99  
Face le Lycée Lakanal 350-18-40 +

Conventionnée Sécurité Sociale - S.N.C.F. - R.A.T.P. - Mutuelles





# office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER FNAIM

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE

☎ 660-44-66

Ouvert de 9 h 30 à 19 h, sauf dimanche sur rendez-vous

VENTES

LOCATIONS

CONSTRUCTIONS

NEUVES



**BOURG-LA-REINE** près M° Splend. liv. dble, gde loggia + ch. entrée, cuis. équipée, Lux. bains, radiat. imm. récent gd stg, asc, garage compris, TRES EXCEPTIONNEL 203.000 F.

### SCEAUX Centre

Très agréable séjour double/jdin, S.E. 2 ch., hall, roberie, cuis. équipée + séchoir, bns ch. cent., radiat. pt imm. récent gd stg, BOX compris, EXCEPT. 267.000 F.

### SCEAUX Métro

Spl. liv. dble, balc. sud, 3 ch., gde cuis. bns nombreux pla. ch. cent., radiat. gd stg, Box compris, 350.000 F.

**L'HAY-LES-ROSES** Imm. neuf, pierre de Taille, gd stg, asc., jdins, beau séjour, loggia, 3 ch. gde cuis. bns, nombreux, plac. ch. cent. radiat., garage possible, 180.000 F.

### Près PARC DE SCEAUX

Magnif. liv. dble, gd balc., 3 ch., belle cuis., 2 bns, nbreux plac., radiat., imm. récent, gd stg asc., vue park. compris, 318.000 F.

### CACHAN M° PONT-ROYAL

Quart. très résid., spl. villa récente, liv. dble, gde terrasse, 4 ch., belle cuis., 2 bns maz., ss-sol, garage magnif., jdin, 660.000 F.

**M° SCEAUX-ROBINSON** Luxueux appt. 112 m2, liv./terrasse + 2/3 ch., s. bns + s. eau, 2 w.c., belle cuisine + séch., pt imm. récent, pierre de taille, asc., ht. stg., verdure, ch. service et box double possibles, 380.000 F (T.V.A. incl.).

### FONTENAY-AUX-ROSES

Beau séjour loggia, vue magnifique, 2 ch., gde entrée, belle cuis., bns, ch. cent., radiat., imm. récent, gd stg, asc., park. inclus, 203.000 F.

### ANTONY M°

Dans le + beau parc, imm. récent, pierre de taille, asc., gd séjour, terrasse, 3 belles

chamb., cuis. + office Hall, bns + toil., gd cft, 350.000 F.

### PARC DE SCEAUX

Magn. villa Ile-de-France, gd salon, terrasse + s. à m., office, cuis., 4 ch., bns + c. toil., ss-sol, total garage, spl. jdin 650 m2, 790.000 F.

### PARC DE SCEAUX

Belle villa récente, vaste liv., S/E/O + bureau, 3/4 ch., bns + salle d'eau, gde cuis., ss-sol complet, garage 3 voit., beau jdin 512 m2, 735.000 F.

### PARC DE SCEAUX

Spl. maison cosvue, belle réception + 3. ch., ss-sol, gd garage magn., parc 700 m2, 850.000 F.

RECHERCHONS APPARTEMENTS ET VILLAS DANS LA REGION — PAIEMENT COMPTANT

PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX

### OFFRES D'EMPLOI

La Mairie de Sceaux recherche un agent (homme ou femme) chargé d'assurer le gardiennage des « poussettes » utilisées par les usagers du marché du Centre, les mercredis et samedis, jours de marché, de 8 h à 12 h 30. Adresser candidatures à M. le Maire de Sceaux, Service du Personnel.

Recherche secrétaire (notions comptabilité) une journée par semaine. Tél.: 661-02-14.

### DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme 22 ans, étudiant, recherche emploi de bureau à plein temps. Tél.: 350-53-65.

Jeune femme 25 ans, handicap léger, dessinatrice en publicité, études à l'Ecole centrale d'Arts Décoratifs, section art graphique, très bon certificat, recherche emploi chez architecte « *Décoration industrielle* » ou dans agence de publicité. Tél.: 661-15-83 à M. J.-P. PETIT, Conseiller municipal qui transmettra.

### IMMOBILIER

Particulier cherche location villa 5 pièces, cave, grenier, jardin à Sceaux ou environs. Possibilité échange contre beau 6 pièces à Paris (8°). Tél.: 645-32-41.

### A VENDRE

Particulier vend à 50% du prix d'achat salon Louis XV en parfait état. Possibilité facilités règlements. Tél.: 350-66-13.

A vendre platine HI-FI DUAL, automatique, capot + cellule SHURE, 400 F. Tél.: 350-08-11.

Les annonces de la rubrique « Offres d'emploi » sont seules payantes à raison de 5 F H.T. la ligne de 38 signes ou espaces. Toutes les autres annonces sont gratuites ; elle ne peuvent toutefois dépasser 5 lignes de texte (la ligne : 38 signes ou espaces).

### B.M.I. — SCEAUX

Insertion gratuite - Insertion payante (Rayer la mention qui ne convient pas)

### ANNONCE

Texte : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Date : .....

Signature

A découper et à adresser à la SEBMIS  
122, rue Houdan, 92330 Sceaux





STATION SERVICE "LA RESIDENCE"

Gérant : J. GROLIER

SPECIALISTE PEUGEOT

Lavage — Graissage - Pulvérisation

Avenue Paul-Langevin - SCEAUX ☎ ROB. 85-23



**AU DOMAINE ROYAL**  
TOUTE L'ALIMENTATION



L'OCEAN  
POISSONS ET CRUSTACES  
ARRIVAGES DIRECTS

61, rue Houdan

☎ 702.02.09  
à votre service...

92330 SCEAUX

Abattage et arrachage mécaniques  
ENTREPRISE D'ELAGAGES DE PARCS ET JARDINS

**Robert ANDREOLI**

38, rue des Aulnes — 92330 SCEAUX  
☎ 702-96-47 et 41-15



31, avenue de la  
Division - Leclerc  
92 - ANTONY  
☎ 666-02-13

VETEMENTS — SPORTS — CAMPING  
Tennis - Equitation - Location Skis et Chaussures

Cuisine soignée

Spécialités cantonnaises  
Carte  
Menus à 19,50 et 22,50 F  
(service compris)

**LA PAGODE DU LION**

Le restaurant chinois le plus connu de Paris-Sud

162, avenue du Maine - 75014 PARIS

☎ 567-12-22

Décor agréable

Fermé :  
Dimanche soir  
Lundi midi

Parking facile



CONFORT  
ELECTRIQUE

**Entreprise Générale d'Électricité**

INSTALLATIONS ET DEPANNAGES  
PAR UNE EQUIPE DE TECHNICIENS  
A VOTRE DISPOSITION

**R. SERVIGNAT & Cie**  
12, rue des Ecoles ~ 92330 SCEAUX

☎ 350-17-29 +

Pour un cadre de vie  
de votre temps,

une équipe  
2 magasins

à **BOURG-LA-REINE**

72 et 81, boulevard du Maréchal-Joffre

☎ 660.34.88

**ROCHE BOBOIS**

Pour vos cadeaux  
et listes de mariage :

**"la boutique"**

78, boulevard du Maréchal-Joffre

☎ 702.67.80



Au cœur de Sceaux

*Un vrai  
centze ville*

La rue Houdan (entre la Mairie et l'Église)

et ses abords immédiats

*Animé par de  
vrais commerçants*

**120 commerçants à votre service**

**dont une cinquantaine dans la partie de la rue Houdan**

**réservée aux piétons**

---

**Et l'assurance de trouver  
une place pour sa voiture !**

---



VILLE DE SCEAUX

CAISSE DES ECOLES

# COLONIES DE VACANCES 1975

Ouvertes à tous les enfants de la ville (quel que soit l'établissement scolaire qu'ils fréquentent : diverses écoles de la ville, lycées).

## **LAGUIOLE (Aveyron)**

Colonie de vacances pour garçons et filles de 6 à 12 ans; voyage en car :

1<sup>er</sup> séjour : du 28 Juin au soir au 30 Juillet 1975 au matin;

2<sup>e</sup> séjour : du 30 Juillet au soir au 1<sup>er</sup> Septembre 1975 au matin.

## **Colonie de BRUHL organisée par la ville de BRUHL (Allemagne Fédérale), à ARZL (Tyrol autrichien)**

du 5 Août au 29 Août 1975 pour enfants de 10 à 13 ans.

## **Colonie EQUESTRE de MEYSSAC (Corrèze)**

en Juillet seulement pour pré-adolescents de 13 à 14 ans : 15 places.

## **Camps de voile : KERJOUANNO (Morbihan),**

pour adolescents de 14 à 17 ans.

1<sup>er</sup> séjour : du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Août 1975, voyage en car, 15 places.

2<sup>e</sup> séjour du 1<sup>er</sup> Août au 1<sup>er</sup> Septembre 1975, voyage en car, 15 places.

## **Vacances à la montagne**

Noël et Pâques à BELLEVAUX en Haute-Savoie.

## INSCRIPTIONS

A la Mairie durant les heures d'ouverture. Dernier délai : 14 Juin 1975.

## PIÈCES NÉCESSAIRES A L'INSCRIPTION

- La présente fiche dûment remplie et signée ;
- Carnet de vaccinations y compris polio et B.C.G.;
- Bulletin de santé délivré par l'école fréquentée;
- Livret de famille;
- Carte de Sécurité Sociale;
- Talon de paiement des Allocations familiales du mois d'avril 1975.
- Le relevé des salaires effectivement perçus au cours des trois derniers mois pour toutes les personnes salariées vivant au foyer, ou extrait du rôle des Contributions directes fixant le montant de l'imposition au titre des bénéficiaires commerciaux, dans le cas de personnes exerçant une profession artisanale, commerciale ou libérale et toutes autres ressources.

Un droit d'inscription de 60 F par enfant est perçu au moment de l'inscription et cette somme vient en déduction de la participation familiale. Elle reste acquise à l'œuvre si l'enfant ne part pas.

T.S.V.P.



# Seulement pour les Colonies de vacances

## FICHE D'INSCRIPTION une par enfant

Nom de l'enfant : .....  
en lettres d'imprimerie

Prénom : ..... Sexe : M. F. (1)

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ecole fréquentée : .....

---

Nom des parents : ..... N° tél.: .....

Adresse des parents pendant le séjour des enfants en colonie : .....

Colonie demandée : .....

Séjour (1) } 1<sup>er</sup> séjour (..... jours)  
 } 2<sup>e</sup> séjour (..... jours)

(1) S'applique aux colonies à double-séjour. —  
 Lorsqu'un seul séjour est choisi, prière de rayer l'autre.

---

N° Sécurité Sociale : .....

N° Allocations familiales : .....

(1) Rayer les mentions inutiles.

Nom et adresse de l'employeur du chef de famille : .....  
(en lettres d'imprimerie)

Parents	COMPOSITION DE LA FAMILLE (Personnes vivant au foyer)			Salaires mensuels
	Nom et Prénom	Date de naissance des enfants	Profession	
Père .....	.....	.....	.....	.....
Mère .....	.....	.....	.....	.....
Enfant ....	.....	.....	.....	.....
			Prest. famil. (par mois) .....	.....
			Pensions : .....	.....
			Divers : .....	.....
			TOTAL .....	.....

Situation particulière : .....

### PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

**Participation familiale**

Par jour : .....

Totale : .....

Date d'inscription : le .....

Signature des Parents

**CENTRE AÉRÉ : Maternelle, 2 ans 1/2 à 5 ans - Primaire, 6 ans à 14 ans.**

Il fonctionne :

- a) pendant les grandes vacances : du 30 Juin au 31 Juillet 1975 - du 1<sup>er</sup> au 12 Septembre 1975;
  - b) durant toutes les petites vacances scolaires, TOUSSAINT, NOEL, MI-FEVRIER, PAQUES.
- Réclamer les feuilles d'inscriptions à la Mairie.
- Demi-pension, même tarif que pour la cantine.

PARENTS ne laissez pas vos enfants pendant les vacances dans les rues sans surveillance, exposés à tous les dangers d'ordre moral. Confiez-les à ces institutions ; elles présentent un caractère éducatif.